IMT Nuremberg Archives

H – 603

International Court of Justice

2983
7V

H0603-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

- - - - - - - - - - - - -

Audience du vendredi 28 juin 194 , ouverte à 10 heures.

THE MARSHAL OF THE COURT. - Plaise au Tribunal, les accusés Hess et Frank seront absents des débats d'aujourd'hui.

LE PRESIDENT - Oui.

DR FRITZ - Monsieur le président, Messieurs les Juges,

A l'audience d'hier, l'accusé Fritsch nous a parlé de la manière dont il a été aidé les personnes poursuivies dans le cadre des modestes moyens dont il disposait. Pour conclure sur l'ensemble de ces questions, je me propose de verser au dossier sous le n° 6 une déclaration sous-serment du Comte qui se trouve dans mon livre de documents II, aux pages 23 à 25. Ce document est daté du 15 juin 1946. Je prie le Tribunal de bien vouloir prendre acte de son contenu.

Deplus, je verse au dossier une autre déclaration sous la foi du serment à laquelle je donner le n° Fritsch-8, signé par une dame Kruger de Berlin. Ce document n'est pas encore dans mes livres mais cette dame a remis le texte en anglais et en allemand et ces deux versions sont authentifiées par un notaire.

J'attire l'attention du Tribunal sur le contenu de ce dernier document et en particulier sur les deux derniers alinéas. Il ressort de l'avant-dernier alinéa que cette Dame

H0603 - 0003

KRUEGER, partant d'un cas particulier possède tout de même des connaissances générales sur le cas Fritsch. Le dernier alinéa est assez intéressant, il concerne l'attitude de l'accusé Fritsch dans sa vie en général. Là encore, j'attire l'attention du Tribunal sur l'ensemble du contenu de ce document, et je le prie de bien vouloir en prendre acte.

Enfin sous ce rapport également, j'attire encore l'attention du Tribunal sur un document cité à plusieurs reprises déjà et qui est la déclaration sous la foi du serment du Dr. Scharping et qui constitue la pièce Fritsch-2, contenue dans le livre de document II, aux pages 6 à 15. Je me réfère ici en particulier aux pages 13, en bas et 14 en haut.

Q. - Monsieur Fritsch, à ce propos, je vous poserai encore deux questions d'ordre général, est-ce que dans la dernière phase de la guerre vous n'avez pas essayé d'apprendre quelque chose sur le destin des Juifs en général ?

R - Oui, j'ai profité d'une occasion dont je parlerai brièvement plus tard encore. J'ai demandé à des collaborateurs de l'Obergurppenfuehrer, ce qui à Oranienburg et à .... était arrivé aux Juifs. La réponse était très concise. On me dit que les Juifs étaient placés sous la protection spéciale du Reichsfuehrer SS et que ce dernier désirait faire avec eux une affaire sur le plan politique. Il les considérait comme des sortes d'otages et il désirait qu'on ne touchât pas à un cheveu de leur tête.

Q. - Dans ce procès, plusieurs témoins du Ministère Public ont affirmé que l'opinion publique allemande aurait été informée de ces assassinats. La question que je vous pose s'adresse surtout au journaliste que vous étiez, travaillant dans l'état national-socialiste: d'après vos connaissan-

H0603 - 0004

ces et les observations que vous avez pu faire, quelle a été l'attitude de la grande masse du peuple allemand à l'égard des Juifs ? Le peuple était-il au courant des assassinats de Juifs ? Répondez brièvement, je vous prie.

R - Je ne vous parlerai pas brièvement de tout ce qui déjà été évoqué au cours de ce procès. Jene voudrais mentionner ici que quelques observations qui me paraissent importantes. Je passe sur la période qui a suivi la première guerre mondiale et au cours de laquelle certains sentiments anti-sémites étaient répandus en Allemagne. J'aimerais constater simplement qu'en 1933, au moment du boycottage des Juifs organisé par le NSDAP, les sympathies du peuple allemand étaient ouvertement dirigées vers les Juifs.

Des années durant, les Nationaux-Socialistes ont tâché d'empêcher en Allemagne qu'onachète dans les magasins juifs. En dernier lieu on eut même recours à des menaces de sanctions.

La promulgation des lois de Nuremberg représenta dans cette évolution une phase décisive, par ces lois, la lutte contre les Juifs dépassait le plan de l'agitation pour la première fois, c'est-à-dire, dépassait le plan d'une agitation dont on pouvait se distancer encore et passait sur le plan de la politique de l'Etat A ce moment, la grande frayeur se répandit dans le peuple allemand car à partir de ce moment là, on avait introduit une scission qui pénétrait au sein même des familles. A ce moment là, on fit naître beaucoup de tragédies humaines qui devinrent visibles à un grand nombre de personnes. Il n'y avait qu'une justification, une seule excuse et une seule explication à ces lois raciales, c'était l'affirmation et la pensée suivante ; cette séparation à laquelle on procède maintenant, même si elle est faite dans la douleur mettra fin à cette agitation sauvage, elle apportera la paix dans un do-

H0603 - 0005

maine où régnait un trouble constant jusqu'ici. Lorsque les Juifs furent obligés de porterl'insigne de l'étoile, lorsque par exemple on leur interdit à Berlin de s'asseoir dans les tramways , le public allemand prit position très manifestement pour les Juifs et il arrivait très fréquemment qu'ostensiblement on offrait des places aux Juifs dans les tramways. J'ai entendu plusieurs déclarations du Dr. Goebbels à ce sujet car il était indigné de cet effet innattendu de cette politique visant à isoler les Juifs.

Je suis convaincu de ce que je pus apprendre et savoir, que le peuple allemandne connaissait pas les assassinats en masse du peuple juifs Tout ce qu'on prétendait, tout ce que l'on tentait d'émettre ne consistait qu'en rumeurs et les informations qui arrivaient au peuple allemand venant de l'extérieur étaient constamment démenties officiellement.

Etant donné que je n'ai pas à ma disposition les documents enquestion, il ne m'est pas possible de citer de mémoire le détail de certains démentis mais je me souviens avec une netteté particulière d'un cas où du côté russe, après la reprise de Raskov on avait organisé un procès dans cette ville au cours duquel on avait fait parler pour la première fois d'exécutions par les gaz. Je me suis rendu chez Goebbels en courant et je lui ai demandé ce qu'il en était Il m'a dit qu'il voulait faire examiner la chose, qu'il voulait en discuter avec Himmler et Hitler. Le lendemain,le matin, il m'annonça un démenti mais ce démenti ne fut pas publié officiellement sous prétexte que l'on désirait établir plus clairement encore au cours d'un procès allemand les choses dont il était question dans ce procès de Kharkhov. Mais le Docteur Goebbels m'a déclaré très nettement que les voitures à gaz mentionnées dans le proèès de Karkhov étaient le produit de la fantaisie

H0603 - 0006

des auteurs de ces informations.

Si le peuple allemand avait été informé de ces assassinats enmasse, il est certain que le peuple n'aurait plus voulu suivre Hitler. Peut-être le peuple allemand eût-il sacrifié 5 millions d'hommes pour une victoire ~~a~~mais il n'aurait jamais voulu acheter une victoire par l'assassinat de 5 millions de personnes et je voudrais déclarer encore que cet ordre d'assassinat donné par Hitlerme semble être la fin de toutes théories raciales, ~~t~~oute philosophie raciale et propagande raciale car après cette catastrophe celui qui continuerait encore à défendre une théorie ~~xxxx~~ raciale serait l'auteur sur le plan intellectuel d'autres assassinats en masse Une idéologie au nom de laquelle 5 millions de personnes ont été assassinées ne ~~xxxx~~ doit pas survivre.

Q. - Je passe maintenant à un autre ensemble de problèmes.

Le Ministère Public vous a accusé d'avoir excité à des excès et d'avoir participé par votre ~~p~~propagande à chaque aspect du complot, y compris le comportement anormal et inhumain, c'est pourquoi je dois également vous poser des questions en ce qui concerne les camps de concentration. Connaissiez-vous l'existence des camps de concentration ?

R - Oui, on a publié au moment où les camps ont été créé une information. Je crois que c'était en 1933. ~~E~~t plus tard, les camps de concentration furent mentionnés à plusieurs reprises dans des publications officielles.

Q - Quel était à votre avis le but que l'on poursuivait à l'époque en créant ces camps ?

H0603 - 0007

R. - Pour autant que je m'en souvienne, on a indiqué à ce moment-là que ces camps étaient destinés à recevoir ceux que l'on ne pouvait pas empêcher de travailler contre l'Etat nouveau. On a expliqué ces camps par la situation anormale sur le plan de la politique intérieure, le centre impuissant, deux partis extrémistes forts, dont l'un venait d'arriver au pouvoir. La base juridique a été établie, ce n'est que plus tard que l'on a entendu dire que des criminels de droit commun étaient aussi internés dans les camps de concentration, pour empêcher des récidives.

Q. - Saviez-vous quelque chose au sujet du nombre des camps de concentration qui ont été créés, avec le temps ?

R. - Avant la guerre, j'avais entendu parler de trois camps ; pendant la guerre, je supposais qu'il en existait cinq ou six. La carte montrée ici, sur laquelle figuraient quantité de camps, a été pour moi une grande surprise.

Q. - Saviez-vous quelque chose au sujet du nombre des détenus dans ces camps ?

R. - Rien de précis ; au début de la guerre des informations de l'étranger parlaient de millions de détenus, et alors, en même temps qu'un certain nombre d'autres journalistes, j'ai prié le Obergruppenfuehrer Heydrich de parler devant la presse allemande, et étrangère, et de se mettre à la disposition, en vue d'une discussion.

Il l'a fait, à mon souvenir, il n'a pas indiqué de chiffre absolu en ce qui concerne les détenus, mais il a fait une comparaison avec les détenus des prisons, et cette comparaison n'avait rien d'inquiétant. Ceci se passait en hiver 1940-1941.

Q. - N'aviez-vous aucun doute en ce qui concerne l'

H0603-0008

exactitude de ces chiffres ?

R. - Pas à ce moment-là.

Q. - Saviez-vous quelque chose au sujet de la situation dans les camps de concentration ? Avez-vous eu l'occasion de parler avec quelqu'un qui avait été dans un camp ?

R. - Oui, dès 1933 ou 1934 , j'avais pu m'entretenir avec un journaliste qui avait été pendant plusieurs semaines à Oranienburg, dans l'ancien camp. Il m'a rapporté qu'il n'avait pas été torturé, lui, mais qu'il avait vu et entendu comment d'autres avaient été battus, et comme on leur avait écrasé intentionnellement leurs doigts entre des portes.

Q. - Avez-vous simplement pris connaissance de ces informations, sans rien faire ?

R. - Au contraire. J'ai fait beaucoup de bruit à ce sujet. Ce journaliste , si mes souvenirs sont exacts, s'appelait Stoltzenberg, et ne désirait pas être nommé. J'ai écrit trois lettres l'une à Goebbels, qui me fit dire qu'il s'intéressait à la chose, qu'il s'en occuperait, une à Frik Ministre de l'Intérieur, et une autre à Goering, en tant que Président du Conseil de Prusse, et des fonctionnaires supérieurs de ces deux Ministères m'ont téléphoné à la suite de ces lettres, et m'ont déclaré qu'on avait ouvert une enquête. Très peu de temps après, j'ai appris que ce camp d'Oranienbufg, cet ancien camp, avait été dissout, que le Commandant avait été condamné à mort. C'était là une information que j'ai reçue d'un homme qui s'appelait von Luetzow, qui était attaché de presse de celui qui était à ce moment-là le chef de la police d'Etat, qui s'appelait Diels.

Q. - Est-ce qu'après ce premier succès obtenu à la

H0603 - 0009

suite de votre protestation, vous avez eu d'autres informations au sujet des atrocités commises dans les camps de concentration ?

R. - Non, je n'ai pas eu d'autres informations au sujet des mauvais traitements, mais par contre, j'ai souvent essayé de m'informer auprès de certaines personnes dans la Gestapo, ou des SS.

Tous ceux que j'interrogeais me déclaraient ceci : Des saloperies avaient été commises dans les premiers temps, c'est-à-dire en 1933 et 1934, à une période où les camps de concentration étaient gardés par des SS et des SA sans profession, donc par des membres qui étaient à la disposition pendant toute la journée, et parmi ceux-là il n'y avait que très rarement de très bons éléments. On m'a déclaré de plus que le 30 juin avait été sous ce rapport une épuration. Le 30 Juin avait amené la suppression des fonctionnaires et des Gauleiters qui avaient abusé de leur pouvoir.

On a déclaré alors que maintenant les camps de concentration étaient gardés par des SS qui étaient des gardiens de profession, par des administrateurs de profession, des fonctionnaires de police professionnels, et par du personnel de surveillance pénitentiaire, et cela représentait une garantie contre tout abus.

Q. - Avez-vous essayé de prendre des informations au sujet d'individus internés dans les camps de concentration ?

R. - Naturellement, je me suis informé en ce qui concerne les personnalités connues comme le Pasteur Niemoeller, ou comme Schuschnigg, ou comme le Secrétaire particulier de Hess qui avait été arrêté et qui s'appelait Leit-

H0603 - 0010

gen . On m'a toujours donné des renseignements trèa rassurants.

Q. - Il peut s'agir là de cas exceptionnels, relatifs à des personnalités connues et en vue. N'avez-vous pas essayé de parler à d'autres personnes qui étaient dans les camps de concentration ?

R. - Oui, en avril 1942, j'ai rencontré un ancien fonctionnaire du Parti communiste qui s'appelait Reitgen. Je suis resté avec lui pendant six mois, nous étions soldats tous deux, et c'est pourquoi il m'a parlé très ouvertement, et sans arrière-pensée. Il m'a décrit comment en 1933, il avait été maltraité, on l'avait battu dans le dos, et plus tard, il n'avait plus été malgraité, et ceci corroborait mes propres observations.

Q. - Avez-vous visité des camps de concentration vous-même ?

R. - Non, je ne suis jamais entré dans l'enceinte d'un camp de concentration, par contre à plusieurs reprises, au cours de l'hiver 1944-1945, je me suis rendu dans les bâtiments de l'administration situés à proximité du camp d'Oranienburg-Sachsenhausen. De plus, je me suis entretenu aussi souvent que cela m'était possible, avec des détenus, lorsque je les voyais en route vers le travail, ou aux chantiers.

Q. - Avec qui vous êtes-vous entretenu à Oranienburg ?

R. - Avec un collaborateur de l'Obergruppenfuehrer Gluecks, et à deux reprises aussi avec ce dernier. Ils me disaient :"Les informations étrangères sur les mauvais traitements sont dénuées de fondement. Le traitement non seulement est humain, mais véritablement bon, étant donné que les détenus représentent une main d'oeuvre précieuse."

Je me suis entretenu en détail sur la durée du travail,

H0603 - 0011

et cela parce qu'à ce moment-là, on avait publié un décret un peu stupide se rapportant à la prolongation de la durée du travail. Le point de vue de Gluecks était très raisonnable, et c'était le suivant : il disait qu'une durée de travail plus grande n'avait pas pour résultat plus de travail, et c'était la raison pour laquelle on s'en était tenu à une durée quotidienne de 8 à 10 heures de travail.

Q. - Qu'en était-il des questions que vous posiez directement aux prisonniers ? Le faisiez-vous ?

R. - Tout d'abord, il y avait toujours un surveillant, et puis il y avait naturellement aussi une certaine méfiance de la part des détenus. Mais chaque fois que je posais des questions objectives, on me donnait des réponses objectives, et le contenu de ces réponses, pour le résumer très brièvement, était toujours le suivant : leur arrestation était injuste, leur nourriture au fond était meilleure qu'en prison, et souvent j'entendais la phrase suivante : cela, au moin, nous évite d'être soldat. Les armes que je voyais chez les gardiens n'étaient que des fusils, ou des révolvers, je n'ai pas vu de massue ou d'instrument dont on se sert pour frapper.

Q. - Est-ce que les émissions de la radio étrangère n'ont pas fait naître des soupçons toujours renouvelés en vous ?

R. - Non, très longtemps, cela n'a pas eu ce résultat chez moi, et cela pour des raisons que j'ai déjà données hier. Ce n'est qu'en avril 1945 que nous avons reçu les rapports des parlementaires anglais sur le cas de Buchenwald, mais cela a eu lieu à une époque si tardive

H0603 - 0012

qu'il me paraît inutile de mentionner cela, car cela ne ferait que perdre du temps.

Q. - Comment vous expliquez-vous le fait qu'indubitablement des crimes ont été commis et des crimes de la pire espèce dans les camps de concentration, et qu'on a traité les gens d'une manière atroce ?

R. - Je suis là devant une énigme terrible, depuis que j'ai entendu au cours de macaptivité, les informations valables à ce sujet. Une partie seulement des choses atroces que l'on a trouvées, que l'on a vues, peut s'expliquer par le blocage des moyens de transport, et le reste est qu'assez. plus ~~xxxxx~~. Apparamment, les ordres d'exécution en masse ont transformé d'une manière extraordinaire ceux qui étaient chargés de ~~l~~exécuter et en ont fait des êtres d'une brutalité incroyable.

LE PRESIDENT. - Je ne sais si son explication a une valeur probative pour nous sur cette questions; il nous a donné ses explications, pourquoi il ne savait pas.

DR. FRITZ. - M. le Président, je n'ai plus que deux questions à poser à l'accusé. M. Fritsche, on a dit ici que ce qui se passait dans les camps de concentration était généralement connu du peuple allemand. Voulez-vous, à ce sujet, en tant que journaliste, nous donner votre point de vue, et le motiver ?

LE PRESIDENT. - Ne nous l'at-il pas déjà dit ?

DR. FRITZ. - Non, excusez-moi, M. le Président. J'avais posé la question au sujet de l'extermination des Juifs, je lui avais demandé....

LE PRESIDENT. - Si vous lui demandez quelle était son

H0603-0013

opinion, en tant que journaliste, cela n'a aucune espèce d'importance pour nous.

Q. - Je vous serais reconnaissant, M. le Président, étant donné que ceci est l'avant-dernière question, si vous permettiez de la poser, la réponse que j'attends de l'accusé me paraît être de nature à donner au Tribunal certaines indications capables de former son jugement.

LE PRESIDENT. - Quelle valeur accordez-vous à l'opinion d'un journaliste ?

DR. FRITZ. - L'accusé Fritsche veut mentionner ici quelques déclaration, par exemple celles qui ont été faites par Goebbels.

LE PRESIDENT. - Très bien. Vous pouvez poser la question.

DR. FRITZ. - Avez-vous compris la question ?

R. - Je crois qu'il y a eu ici une confusion dans la mesure où je ne peux pas donnerici des déclarations faites par Goebbels, et que ces déclarations de Goebbels se rapportent au dernier ensemble de questions qui me parait plus important que cette avant dernière question.

Q. - Quoi qu'il en soit, je vous prie de répondre à ma question. Voulez-vous que je la répète ?

R. - Non, merci. Je voudrais simplement indiquer brièvement ici ce que j'ai déjà dit en ce qui concerne les assassinats. Il y avait de nombreuses rumeurs, mais ces rumeurs étaient démenties. Indubitablement, il y avait un mur de silence autour de ces atrocités, et l'observation qui me parait importante, en ce qui concerne le domaine de mon activité, c'est que dans le RSHA, et dans certains de ces services, il doit y avoir eu des bureaux

H0603 - 0014

qui travaillaient systématiquement à cacher ces atrocités, à empêcher qu'elles ne soient connues, et à fournir des déclarations apaisantes, et des démentis aux services qui représentaient l'opinion publique.

Je vous pose maintenant une dernière question d'ensemble : au cours de votre déposition, les déclarations que vous avez faites au sujet d'Hitler et de sa politique sont très différentes de celles que vous avez données autrefois dans vos allocutions radiodiffusées, etc..

Pouvez-vous, en quelques phrases, nous indiquer la date approximative et la raison de ce changement d'opinion ?

R. - Je vous prie de me permettre de faire cela d'une manière tout à fait précise. La première étape sur la route de ce changement de conviction n'était pas la défaite allemande, car le bon et le mauvais droit sont indépendants de la victoire ou de la défaite. Il est certain qu'Hitler voulait faire de cette défaite encore l'auto-destruction du peuple allemand, d'après mes observations de la dernière phase da la lutte à Berlin, et d'après la confirmation que j'en ai obtenue, lorsqu'on a vu des gamins âgés de 15, 14 ou 13 ans auxquels on remettait des armes, et que l'on appelait au combat contre les engins blindés, alors qu'il s'agissait de jeunes qui représentaient l'espoir pour une reconstruction.

Hitler a fui dans la mort, et a laissé l'ordre de continuer la lutte. Il a également laissé l'information officielle selon laquelle il serait mort au combat. J'ai appris qu'il s'était suicidé et c'est ainsi que ma dernière publication, le 2 mai 1945, a été l'information que j'ai donnée de ce suicide, car je voulais étouffer dans l'oeuf la formation d'une légende hitlérienne.

FP/9
28/6/46
10.20 à 11 H.

H0603 - 0015

Au cours de ma captivité, j'ai appris par un co-détenu, un commandant allemand qui s'appelle Gfrohrner qu'il avait été arrêté par la Gestapo, qu'il avait été torturé pour lui arracher des aveux et qu'on avait même battu sa femme devant ses yeux. Ceci a été la seconde étape pour moi.

La troisième étape pour moi a été un autre prisonnier le géographe bien connu dans le monde, qui est le Général Niedermeyer. Il m'a apporté la preuve que la justification donnée par Hitler de l'attaque contre la Russie était fausse, tout au moins dans une partie importante. Après un entretien avec l'interprète, il a pu me dire que pendant l'entretien décisif entre Molotof et Ribbentrop en 1941, de nouvelles exigences n'avaient nullement été formulées par Molotof, mais qu'on demandait simplement la réalisation des assurances données en 1939. Ceci faisait tomber une partie, j'insiste là-dessus, de nos affirmations selon lesquelles notre attaque de la Russie était destinée à prévenir une attaque russe contre nous.

La quatrième étape a été la démonstration apportée ici aux débats de l'assassinat de 5 millions de Juifs. J'en ai déjà parlé, je considère qu'il est de mon devoir de faireune déclaration encore au sujet de ce qui a été dit par Goebbels en ma présence, le 21 avril 1945, c'était un samedi.

Le Dr. Goebbels a dit, dans un état d'agitation extrême, en parlant de la dernière percée décisive des Russes, près de Berlin, ce qui suit :"Et bien, le peuple allemand ne voulait pas autre chose. Il s'est décidé dans un plébiscite pour notre départ de la Société des Nations, et avec une grande majorité, il s'est décidé contre la politique des concessions et il s'est décidé

H0603 - 0016

pour une politique de l'honneur,de l'audace"

Et c'est ainsi qu'il a terminé sa déclaration;"Le pauple allemand a choisi lui-même la guerre qu'il vient de perdre maintenant."

Ce sont les dernières paroles que j'ai entendues prononcer par le Dr. Goebbels, et ces paroles ne sont pas vraies. Je déclare sous la foi de mon serment, que jamais auparavant le Dr. Goebbels n'avait attaché une telle importance à ce plébiscite. Jamais il ne lui avait prêté un tel sens, c'est exactement le contraire qui était vrai.

C'est justement par ce plébiscite qu'on a donné une autre affirmation solennelle de la volonté de paix, et cela établit pour moi d'une manière certaine qu'Hitler, et tout au moins un certain nombre de ses collaborateurs, sur certains points décisifs, fondamentaux, de leur politique ont consciemment trompé le peuple allemand, et ce qui est moins important pour l'Histoire, m'ont trompé personnellement, c'est-à-dire que je sens que j'ai été trompé également sur ces points.

DR. FRITZ. - M. le Président, je n'ai plus de question à poser à l'accusé Fritsche.

LE PRESIDENT. - Est-ce qu'un autre avocat voudrait poser des questions ?

DR. STAHMER. - (pour l'accusé Goering). M. le Témoin, avez-vous entendu dire, et avez-vous constaté qu'au début de la création des camps de concentration, à côté des camps normaux, il y avait ce que l'on appelait des "camps sauvages" qui avaient été créés par des chefs des SA, en dehors de la connaissance des services compétents?

R. - A ce moment-là, non, je n'en ai pas entendu parler. C'est ici dans la salle du Tribunal que j'ai entendu parlerpour la première fois de cette différence

H0603-0017

entre ces camps.

Q. - Pouvez-vous, étant donné ce que vous savez aujourd'hui, constatér si les abus que vous avez décrits ont été commis dans cette catégorie de camp de concentration que l'on désigne sous le nom de "sauvages" ?

R. - Je peux donner une réponse tout à fait précise à ce sujet. Les abus dont j'ai eu connaissance ont été commis dans l'ancien camp d'Oranienburg. C'est un camp qui était situé sur la route de Berlin, mais je ne sais pas à quelle catégorie appartenait ce camp. Mais on a fait cesser ces abus, et j'ai déjà mentionné, au cours de ma déposition, que presque immédiatement après ma lettre adressée au Président du Conseil de Prusse, j'avais reçu un appel téléphonique d'un directeur du Ministère ou d'un autre haut fonctionnaire, appel dans lequel on me promettait une enquête,promesse qui d'ailleurs a été tenue, mais je ne me rappelle pas que l'on m'ait donné une information sur le résultat de cette enquête.

Q. - Merci bien, je n'ai plus d'autre question à poser.

DR. KUBUSCHOK. - (pour l'accusé Papen). En juin 1934, la publication du discours de Marburg de von Papen a été interdite. Est-il exact qu'à partir de ce moment-là tout ce que voulait dire ou publier l'accusé von Papen ne pouvait être publié qu'avec l'autorisation préalable du Ministère de la Propagande ?

R. - C'est exact, et même dans un sens plus étroit encore. La confiscation du discours de Marburg a été motivée , et ceci je m'en souviens très bien, par celui qui est devenu plus tard le Directeur d'un service du Ministère et qui s'appelait Berndt. C'est lui qui a attiré l'attention de Goebbels sur ce discours.

H0603 - 0018

En ce qui concerne les publications ultérieures de Papen, on appliquait le principe selon lequel même le Ministère de la Propagande n'avait pas le droit d'autoriser la publication, mais que ces discours ou publications devaient être adressés soit personnellement au Ministre, soit au Fuhrer.

Q. - Au cours de votre déposition, vous avez fait allusion au fait que vous connaissiez l'accusé von Papen depuis longtemps et que cette connaissance date d'une visite que vous avez faite en Turquie. Quel genre de visite avez-vous faite en Turquie ?

R. - Je crois que c'était en janvier 1944.

Q. - Quel était le but de votre visite ?

R. - J'ai prononcé un discours devant la colonie allemande d'Istamboul et d'Ankara, à l'occasion du 30 janvier.

H0603-0019

DR. KUBUSCHOK.- Est-ce que M. von PAPEN a eu un rapport quelconque avec ce discours et avec cette cérémonie ?

R.- Non, moins que rien. C'est de Berlin que l'on m'a demandé d'inciter M. von PAPEN à ne pas partir ostensiblement en voyage à cette date du 30 Janvier comme il le faisait habituellement. Je n'ai même pas essayé de le faire changer d'opinion, et c'est la raison pour laquelle il a quitté son bureau très tôt ce jour là pour se promener dans la neige en raquettes .

Me. K..... (codéfenseur des SA).- M. le témoin, est-il exact que vous ayiez reçu des rapports selon lesquels, versla fin de l'année 1933 et au début de l'année 1934, des SA sans profession auraient gardé certains camps de concentration et que c'était cela qui expliquait probablement les abus qui se sont produits ?

Je n'ai qu'une seule question à vous poser : De qui avez-vous reçu ce rapport ? D'où provient-il ?

R.- Je l'ai reçu de celui qui était à ce moment là chef de la presse ou délégué à la presse du Reichführer SS HIMMLER. Il s'appelait G..... RATTKE.

Q.- Comment dites-vous ?... RATTKE ?..

R.- Oui, RATTKE.

Q.- Je vous remercie.

Me. SAUTER (défenseur de l'accusé FUNK).- M. le témoin, avant-hier vous avez déclaré déjà que l'accusé FUNK n'avait rien affaire avec la propagande dans le Ministère de la Propagande, mais qu'il était chargé surtout de tâches financières et de l'organisation. Je voudrais vous prier de répondre encore à quelques questions se rapportant à l'activité de l'accusé FUNK dans le Ministère de la Propagande.

Vous savez, M. le témoin, qu'il y avait au début un service de presse du gouvernement du Reich. C'était là une institution officielle de l'Etat. Combien de temps ce service de presse a-t-il existé et qu'en est-il advenu ?

R.- Ce service de presse existait depuis longtemps déjà. En tout cas, jusqu'en Mars 1933 ce service faisait partie du Ministère

H0603-0020

des Affaires Etrangères et à partir de ce moment-là ce service a été incorporé au Ministère de la Propagande. Là il avait donc à exercer une double fonction : 1) Ce service devait être le service de presse de ce ministère, et 2) il devait continuer à fonctionner comme service de presse du gouvernement du Reich.

Q.- M. le témoin, pouvez-vous me dire qui, à partir du mois de Mars 1933, c'est-à-dire à partir de l'intégration du service de presse dans le Ministère de la Propagande, a été le chef de ce service de presse et pratiquement donc le chef de l'ensemble de la presse ? Etait-ce FUNK ou qui était-ce ?

R.- Non, c'était le Conseiller ministériel JAHNKE, et son successeur a été BERNDT. Puis on a divisé ce service de presse en trois parties : la presse allemande....

Q.- Ceci ne m'intéresse pas. Tout ce qui m'intéresse, M. le témoin, c'est de savoir si le chef de ce service était l'accusé FUNK ou bien s'il est exact que lui n'avait plus rien affaire avec ce service.

R.- Théoriquement il en était le chef, mais il n'avait rien affaire avec ce travail ; le travail passait par GOEBBELS, JAHNKE et RATTKE.

Q.- Une autre question, M. le témoin. Qui, dans le Ministère de la Propagande (je parle toujours dans ce service officiel de l'Etat), a eu une influence sur la politique de la presse ? Etait-ce l'accusé FUNK ou qui était-ce ?.. et je parle de la direction de la politique de la presse.

R.- A ce moment-là c'est le Dr. GOEBBELS lui-même qui a exercé son influence dans ce domaine. Plus tard ce fut le chef de la presse du Reich, le Dr. DIETRICH.

Q.- L'accusé FUNK était Secrétaire d'Etat au Ministère de la Propagande, ou tout au moins il a porté ce titre de Secrétaire d'Etat. Or, si l'on considère la chose d'une manière générale, j'aimerais savoir si effectivement il a occupé les fonctions d'un Secrétaire d'Etat ou si cette fonction de Secrétaire d'Etat, c'est-à-dire du représentant régulier du Ministre, a été occupée par une autre personne ?

.../..

H0603 - 0021

R.- Il avait naturellement la fonction d'un Secrétaire d'Etat et il avait également son pouvoir, les honneurs que cela comportait et également le traitement. Mais le travail pratique était réparti autrement, ainsi que je l'ai déjà dit. Pratiquement FUNK s'occupait de l'organisation et des finances, de ce que l'on peut vraiment appeler le grand trust culturel que l'on créait à ce moment-là, tandis que la politique était menée par le Dr. GOEBBELS et le chef de son service JOHN JAHNKE qui a été le successeur de FUNK dans la fonction de Secrétaire d'Etat.

Q.- J'ai encore une dernière question, M. le témoin, qui se rapporte à un autre problème. Savez-vous comment le Ministre GOEBBELS, en Novembre 1938 ou plus tard, s'est exprimé au sujet de ces pogroms contreles Juifs en Novembre 1938 dans le rapport que ces questions avaient avec l'accusé FUNK ?

R.- Beaucoup plus tard le Dr. GOEBBELS a déclaré une fois en ma présence que l'on était bien obligé d'être radical de temps à autre , et cela en réponse à ce qu'avait dit FUNK, à savoir que l'on ne pouvait pas éliminer les Juifs de l'économie. Lui, GOEBBELS, aurait été obligé à ce moment-là de prouver à FUNK que c'était tout de même une chose possible et il l'a fait en organisant les manifestations du 8 Novembre.

Q.- Est-ce que, à ce propos, il a dit quelque chose sur ce que ces manifestations antijuives à l'origine desquelles se trouvait GOEBBELS touchaient FUNK ?

R.- C'est le sens de la réponse que je viens de donner.

Q.- Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre question à poser.

Dr. SIEMERS (défenseur du Grand-Amiral RAEDER).- M. FRITSCHE vous avez entendu ici quels lourds reproches on adresse à l'Amiral RAEDER au sujet de cet article publié dans le Voelkischer Beobachter et intitulé "Churchill coule l'Athénia", article publié en Août 1943 dans le Voelkischer Beobachter ?... M. le Président, c'est le document 3260-PS ou GB-218.

A ce sujet je voudrais vous poser quelques questions.

.../..

H0603 - 0022

M. FRITSCHE, quand le Ministère de la Propagande a-t-il été informé du torpillage de l'Athénia et par quel moyen en a-t-il été informé ?

R.- Je ne peux pas citer de mémoire la date, mais je sais que nous avons reçu cette information par radio, par conséquent par l'écoute d'une information étrangère quelconque.

Q.- Cette information par radio a été donnée probablement très peu de temps après le torpillage de l'Athénia ?

R.- Indubitablement.

Q.- Le Ministère de la Propagande s'est-il mis en rapport avec le Haut Commandement de la Marine de guerre à ce sujet pour apprendre des détails sur ce torpillage ?

R.- Oui, c'est moi personnellement qui ai fait cela, parce qu'il se trouvait que par hasard j'avais chez moi un officier de liaison avec le commandement de la marine qui était conseiller de censure.

Q.- Avec qui êtes-vous entré en rapport dans le Haut Commandement de la Marine et qu'avez-vous appris là ?

R.- J'ai d'abord interrogé l'officier que je viens de mentionner - c'était le commandant HANKE -, puis c'est lui qui a alors téléphoné au Haut Commandement de la Marine et il est probable que moi aussi j'ai téléphoné. Si je me souviens bien, j'ai pu parler alors avec le capitaine de corvette WOLF.

Q.- Et que vous a dit le capitaine de corvette WOLF ?

R.- A ce moment-là déjà il m'a dit qu'il n'y avait aucun sous-marin allemand dans les parages en question.

Q.- Je vous rappelle que l'Athénia a été coulé le 4 Septembre 1939. Qu'a fait le Ministère de la Propagande après avoir reçu la déclaration selon laquelle il ne s'agissait pas d'un sous-marin allemand qui avait fait ce torpillage ?

R.- Mais c'est justement cette information qui a été publiée.

Q.- M. FRITSCHE, comment se fait-il que six à sept semaines plus tard on ait publié l'article que je viens de mentionner et intitulé "Churchill coule l'Athénia", article daté du 23 Octobre

.../..

H0603-0023

1939 ? Dois-je vous montrer cet article ?

R.- Non, merci. Je me souviens très nettement de cet incident et aussi parce que j'ai vérifié cela après avoir entendu la première allusion faite à cette question ici au Tribunal. Je sais que la demande qui a été adressée d'écrire cet article a été formulée avec les détails les plus minutieux sur la manière de le rédiger, détails donnés par HITLER et par lui personnellement. Cet ordre d'écrire cet article nous est parvenu par deux fois différentes, d'une part par un coup de téléphone du chef de la presse du Reich, le Dr. DIETRICH, et d'autre part par un coup de téléphone du Dr. GOEBBELS ou d'une des personnes qui le représentaient. Cela je ne le sais plus exactement.

Cet ordre devait être transmis au Voelkischer Beobachter et c'est là que se place la circonstance qui explique pourquoi je me souviens des détails. Lorsque j'ai dit à un de mes collaborateurs d'informer le Volkischer Beobachter, il est revenu me dire que cela n'était plus nécessaire parce que le Volkischer Beobachter avait appris directement du Quartier Général tout ce qu'il était nécessaire qu'il sût.

Q.- Quand cette tâche a-t-elle été édictée par HITLER ou par GOEBBELS ?

R.- Je suppose que c'est la veille du jour de la publication de l'article.

Q.- Est-ce qu'un service quelconque du Haut Commandement de la Marine de guerre était en rapport avec cet article ?

R.- Pas à ma connaissance.

Q.- Est-ce que, avant la publication de cet article, vous en avez parlé avec le Grand-Amiral RAEDER, ou l'avez-vous mis au courant de cet ordre donné par HITLER ?

R.- Non. D'ailleurs je crois que le Haut Commandement de la Marine de guerre n'a pas eu connaissance de cet article dont j'ai expliqué l'origine dans ses diverses phases.

Q.- Est-ce que vous avez pu vous entretenir avec le Haut Commandement de la Marine ou avec le Grand-Amiral RAEDER lui-même après la

.../..

H0603 - 0024

publication de cet article ?

R.- Ce n'est qu'ici, en prison, que j'ai eu l'occasion de le faire.

Q.- M. FRITSCHE, est-il exact qu'en Septembre 1939 on ait prétendu dans le Times qu'en Tchécoslovaquie 10.000 Tchèques, y compris le maire de Prague, auraient été assassinés par des Allemands ?

R.- Je ne sais pas si ceci a été publié dans le Times, mais il est certain que cela á été publié dans le News Chronicle.

Q.- Qu'a faitlle Ministère de la Propagande là-dessus ?

R.- Le Ministère de la Propagande a fait venir à Prague des journalistes allemands et étrangers. Si je ne me trompe, un des journalistes étrangers qui est venu avec nous en avion à Prague est même présent ici dans la salle du Tribunal.

Q.- Et qu'ont constaté ces journalistes étrangers ?

R.- Ils ont eu une entrevue avec le Maire de Prague, qui prétendument avait été tué. Ils ont voyagé à travers le pays et ils ont fait des rapports en conséquence.

Q.- Par conséquent cette information s'est-elle avérée entièrement démuée de fondement ?

R.- A ce moment-là elle s'est avérée complètement inexacte, mais je dois ajouter que, depuis le Lundi de cette semaine et depuis les déclarations que j'ai entendu faire par M. von NEURATH, j'ai compris qu'à l'ombre de ce grand démenti qui a eu un effet considérable on a entrepris une action en Tchécoslovaquie, c'est-à-dire que l'on a procédé à de nombreuses arrestations. Permettez-moi d'ajouter encore ceci. Il faut que j'éclaircisse ce point. Si, - ce que je ne sais plus ....

LE PRESIDENT.- Dr. SIEMERS, dans quelle mesure cela touche-t-il l'accusé RAEDER ?

DR. SIEMERS.- Je crois, M. le Président, que cela constitue dans une certaine mesure un cas parallèle à celui qui est constitué par l'article publié dans le Volkischer Beobachter, article que le Ministère Public a mentionné avec une insistance toute particulière et dont je ne comprends pas très bien les raisons.

H0603-0025

LE PRESIDENT.- Non, le Tribunal pense que cette preuve est sans pertinence.

DR. SIEMERS.- M. FRITSCHE, savez-vous quelle était l'attitude du Dr. GOEBBELS à l'égard du Grand-Amiral RAEDER ?

R.- Les quelques déclarations qu'il a pu faire au sujet du Grand-Amiral RAEDER permettaient de reconnaître que c'était une attitude très négative et il a justifié son attitude à plusieurs occasions par l'attitude négative qu'avait RAEDER à l'égard du parti et des désirs du parti, et par l'attitude positive qu'avait RAEDER dans les questions qui concernaient l'église et dans les questions qui concernaient la protection des aumôniers de la marine contre toute intervention ou désir exprimé par le parti.

Q.- Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre question à poser.

DR. HORN (défenseur de l'accusé von RIBBENTROP).- M. le témoin, vous avez mentionné tout à l'heure qu'au cours de l'entretien RIBBENTROP-MOLOTOV un général NIEDERMAYER (?) aurait été présent ? D'où tenez-vous cette information ?

R.- Votre question contient une erreur. Je n'ai pas dit que le général NIEDERMAYER auraitparticipé à cette entrevue, mais j'ai dit par contre - et je me vois obligé maintenant d'exprimer cela plus nettement - que j'ai rencontré au cours de ma captivité ce général NIEDERMAYER qui venait de passer quelques mois dans une cellule, tout à côté de la cellule de l'interprète qui avait interprété la conversation entre MOLOTOVet RIBBENTROP.

Q.- Avez-vous appris le nom de cet interprète par le général NIEDERMAYER ?

R.- Naturellement, mais je ne me souviens pas de ce nom.

Q.- J'ai encore une question à vous poser. Après le dernier entretien entre l'Ambassadeur britannique Sir Neville HENDERSON et celui qui était à ce moment-là Ministre des Affaires Etrangères, von RIBBENTROP - ceci se passait le 30 Août 1939 -, entretien au cours duquel les conditions d'une possibilité de négociation avec la Pologne ont été discutées, après cet entretien ces conditions

H0603 - 0026

ont été publiées dans le Daily Telegraph. Il parait que les exemplaires du Daily Telegraph ont été retirés de la circulation. Que savez-vous au sujet de cet article ?

R.- Je me permettrai tout d'abord de rectifier une erreur qui s'est glissée dans votre question. Le lendemain matin en question, le Daily Telegraph n'a pas publié les conditions ou la note en question. Le Daily Telegraph a publié une note rapportant que, dans la nuit précédente, le gouvernement britannique aurait conféré au sujet des conditions faites par l'Allemagne à la Pologne, conditions qui avaient été transmises par l'Ambassade britannique à Berlin. Il ressortait donc de cette note - en tout cas on ne pouvait pas l'interpréter autrement - que ces conditions avaient été présentées à Londres.

Q.- Je vous remercie.

Me. THOMAS (défenseur de ROSENBERG).- M. FRITSCHE, vous avez déclaré hier que le Volkischer Beobachter avait une liaison directe avec le Führer et le Quartier Général du Führer pendant la guerre. A qui pensiez-vous ? A quelle personnalité du Volkischer Beobachter pensiez-vous à ce propos ?

R.- Je songeais moins à des personnalités au sein du Volkische Beobachter qu'à certaines personnalités du Quartier Général. Il s'agit du Dr. DIETRICH et de ses représentants qui téléphonaient régulièrement au Volkischer Beobachter.

Q.- Savez-vous si ROSENBERG était depuis 1937 au Volkischer Beobachter ?

R.- Je crois qu'il n'y figurait que par son nom.

Q.- A propos des livres brûlés au boycottage des Juifs en 1933 et lors de l'action contre les Juifs en 1938, savez vous qui, à toutes ces occasions, a été le promoteur des actions entreprises ?

R.- Aujourd'hui je suis fermement convaincu que c'était le Dr. GOEBBELS.

Q.- Témoin, savez-vous que GOEBBELS, chaque fois qu'HITLER était présent à Berlin, était l'hôte de ce dernier ?

.../..

H0603 - 0027

R.- Ceci n'est pas exact sous cette forme.

Q.- Répondez brièvement, n'est-ce pas ?

R.- Oui, ilest certain que pendant de nombreuses années avant la guerre GOEBBELS ne voyait que très rarement HITLER.

Q.- Saviez-vous que GOEBBELS avait une ligne téléphonique directe qui le reliait à HITLER ?

R.- J'entends cela pour la première fois par vous.

LE PRESIDENT.- Dr. THOMAS, cela n'a rien à voir avec ROSENBERG maintenant le fait de savoir si GOEBBELS avait une ligne directe avec HITLER .

Dr. THOMAS.- Je voulais en arriver à ceci. Je voulais faire dire au témoin si ROSENBERG avait des relations analogues avec HITLER.

R.- Je ne connais pas les lignes téléphoniques de ROSENBERG, mais je sais et j'ai entendu dire souvent que ROSENBERG était très rarement chez HITLER.

Q.- Cela me suffit, je vous remercie.

LE PRESIDENT.- Un autre avocat de la défense veut-il poser des questions ?.... Nous suspendrons la séance.

(L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR IO MINUTES).

LE PRESIDENT.- Est-ce que le Ministère Public désire procéder au contre-interrogatoire ?

GENERAL RUDENKO.- Accusé FRITSCHE, je veux commencer votre interrogatoire en liaison avec...

R.- Je demande que l'on veuille bien amplifier les microphones Merci.

Q.- Je veux commencer votre interrogatoire par l'élucidation du rôle joué par la propagande allemande dans l'activité criminelle du gouvernement hitlérien. Dites-moi, vous reconnaissez que la propagande allemande répandait les théories raciales et inculquait au peuple allemand des idées de race de seigneurs ?

R.- Dans cette question se trouvent deux complexes différents. Puis-je répondre à chacun séparément. J'admets que la propagande allemande a publié et répandu la théorie de la race, mais je nie

.../..

H0603-0028

que la propagande allemande ait répandu la théorie de la race des seigneurs.

Q.- Vous ne le reconnaissez pas ?

R.- Non.

Q.- Parfait. Vous reconnaissez que la propagande allemande suscitait chez le peuple allemand la haine raciale contre les juifs et menait une propagande pour leur extermination ?

R.- Il y a là encore deux questions dans une seule.

Q.- Excusez-moi. Vous pouvez ne pas le souligner. Répondez simplement à ces deux questions, je vous prie.

R.- J'avoue, comme je l'ai déjà fait dans ma réponse à la première question, que la propagande allemande a répandu la théorie de la race, mais je nie d'une façon vigoureuse que la propagande allemande ait préparé ou excité au meurtre en masse des juifs.

Q.- Mais vous ne niez pas que la propagande allemande suscitait chez le peuple allemand la haine raciale contre les juifs.?.. Vous ne le niez pas ?

R.- Même cela, je ne puis l'affirmer sans une limite. C'est pour cela qu'en répondant à la deuxième question j'ai employé une autre nuance. La propagande allemande - et je veux dire par là la propagande officielle allemande - n'a même pas prêché la haine de la race, mais la théorie de la distinction raciale. Je vous avoue qu'il y avait une sorte de propagande allemande dépassant cela et prêchant la haine raciale pure.

Q.- Vous reconnaissez que l'activité de la propagande allemande était également dirigée dans le sens de la persécution des églises

R.- Non, cela aussi je dois le nier.

Q.- Que la propagande allemande n'était pas dirigée contre l'Eglise ?..

R.- C'est exactement ce que je désire dire. La propagande officielle allemande n'a pas persécuté les églises. Par contre, pour éclaircir cela, là encore il y avait une propagande illégale contre l'Eglise, et l'Etat et ses organismes à l'époque de la lutte contre

.../..

H0603 - 0029

28 Juin 1946. 11hs-12hs15.

l'Eglise ont fait certaines déclarations et commis certaines actions qui auraient pu faire croire qu'ils participaient à cette lutte. Je veux dire par cela les procès contre des prêtres comme procès-vedette.

Q.- C'est parfait. Vous reconnaissez que la propagande menée par le gouvernement hitlérien en rapport avec ce qu'on appelait le problème de l'élargissement de l'espace vital de l'Allemagne développait et cultivait chez le peuple allemand des visées militaristes ?

R.- Cela encore je le nie fermement.

Q.- Vous reconnaissez que la propagande allemande a utilisé des méthodes de provocation, le mensonge et la calomnie afin de camoufler les plans d'agression du gouvernement hitlérien ?

R.- M. le représentant du Ministère Public, il m'est particulièrement difficile de répondre à cette question après tout ce que j'ai déclaré volontairement ici. En essayant de résumer très brièvement, voici ce que j'aurai à dire : J'affirme que la propagande allemande, lors de chaque action exécutée, depuis l'occupation de la Rhénanie jusqu'à l'attaque contre l'URSS, a donné une description des faits qui donnait au peuple allemand l'impression du droit. Mais de l'autre côté moi-même, et je soulignais déjà quand j'ai reconnu que l'édifice de ces arguments basés sur un fondement craquait par endroits...

Q.- C'est-à-dire sur une base de mensonges et de calomnies ?

R.- Non. Cette formule, je vous demande pardon, ne me paraît pas assez objective.

Q.- Vous allez nier que la propagande allemande avait recours à des méthodes de mensonge et de calomnie, vous le niez ?

R.- Oui, je le nie, de par mes connaissances profondes de la propagande allemande, et je vous prie de m'autoriser à donner une brève déclaration à ce sujet.

Q.- Je vous prie de donner une explication en rapport avec la question que je vous ai posée.

R.- Naturellement. Vu d'aujourd'hui c'était bien le malheur

H0603 - 0030

du peuple allemand que sa propagande justement dans les faits isolés et contrôlables était si propre qu'on passait outre, que dans ces trois conditions préliminaires se trouvaient trois erreurs, je ne puis être plus précis.

Q.- De quelles fautes voulez-vous parler ?

R.- 1) La foi en l'humanitarisme d'Adolf HITLER détruite par le meurtre de 5 millions . 2) La foi en la propreté du système détruite par les ordres d'atrocités. 3) La foi en le désir absolu de paix d'Adolf HITLER, ébranlée par ce que nous avons entendu ici dans cette Cour.

Q.- C'est bon. Nous toucherons de nouveau ces questions lorsque nous parlerons de votre propre participation à la propagande allemande.

Je veux vous demander maintenant la chose suivante : Vous saviez, bien entendu, qu'au sein de l'OKW existait un département spécial pour la propagande soumis directement à l'accusé JODL ?

R.- Je savais, mais c'était une erreur de croire que le service dépendait de l'accusé JODL. Ce service dépendait du général von ..... et son successeur était un Stan... führer K.....

Q.- C'est bon. Je n'ai pas l'intention d'élucider cette circonstance. C'est autre chose qui m'intéresse. Quelles étaient les relations qui existaient entre le Ministère de la Propagande et l'OKW ?

R.- Les relations du Ministère de la Propagande et de l'OKW ?. En général je ne puis le dire. Par contre je puis donner les indications les plus précises au sujet des relations entre le Ministère de la Propagande et ce service de propagande que vous venez de citer de l'OKW. Il y avait un représentant permanent de ce service dans le ministère du Dr. GOEBBELS qui participait aux conférences journalières, conférences dont j'ai déjà parlé une fois, et qui se trouvait en règle générale parmi les intimes du Dr. GOEBBELS.

Q.- Par qui étaient distribuées les tâches de propagande ?

R.- Je ne puis me figurer qu'une seule chose, c'est que les formules de propagande étaient exprimées en accord avec les désirs

H0603 - 0031

du Dr. GOEBBELS et les directives du chef de l'OKW, donc KEITEL ou JODL.

Q.- Comment était utilisée la propagande allemande en rapport avec les mesures de propagande menées par l'OKW.?

R.- Je ne comprends pas encore le sens de la question.

Q.-Comment la propagande allemande était-elle utilisée en rapport avec les mesures de propagande de l'OKW ?

R.- Probablement on l'a tout simplement incorporée dans les mesures de propagande de l'OKW, car le Dr. GOEBBELS était une personnalité impressionnante qui n'aurait pas toléré la négligence de ses directives de propagande.

Q.- Parfait. Je vous demanderai de me dire quelles étaient les relations entre le Ministère de la Propagande et le Ministère des Affaires Etrangères ?

R.- Les relations étaient, à différentes époques, légérement tendues, mais pendant les dernières années de la guerre un représentant du Ministère des Affaires Etrangères prit part aux soi-disant conférences du Ministère de la Propagande et ce d'une façon permanente.

Q.- Quel était le rôle joué par le Ministère des Affaires Etrangères dans l'exécution des mesures de propagande ayant trait notamment à la préparation et à l'exécution des guerres d'agression'

R.- Puis-je répondre ce qui suit à ce tte question. A chaque moment du début d'une action ou d'une guerre, le Ministère des Affaires Etrangères ou son représentant fit son apparition avec un livre de documents préparé à l'avance, un livre blanc. L'élaboratio de ceslivres blancs m'est inconnue. En tous les casils ne furent pa élaborés au Minisstère de la Propagande et j'appris dans quelques ca après coup comment le Ministère des Affaires Etrangères les avait rédigés.

Q.- Il serait juste de faire la déduction suivante, que le Ministère des Affaires Etrangères prenait une grande part dans l'élaboration desmesures de propagande.

R.- Sans aucun doute cela est exact, et parce que le Ministre

.../..

H0603 - 0032

des Affaires Etrangères avait fait toutes réserves concernant la propagande au sujet de la politique étrangère et au sujet de la propagande à l'étranger.

Q.- Vous voulez dire l'accusé RIBBENTROP ?

R.- Naturellement.

Q.- C'est parfait. Vous confirmez que l'accusé RIBBENTROP distribuait personnellement les tâches de propagande et nommait la guerre contre l'Union Soviétique "guerre préventive" ?

R.- On ne peut pas répondre par oui ou par non à cette question, mais il faudrait décrire brièvement les faits.

L'ex-ministre des Affaires Etrangères, von RIBBENTROP, reçut tôt le jour du début de la campagne de Russie la presse étrangère et la presse allemande. Il leur montra un livre blanc et il expliqua par un discours la situation et détermina d'après le sens non pas d'après les termes, en soulignant que pour toutes ces raisons l'Allemagne était forcée de faire cette attaque contre l'URSS afin de prévenir une attaque de la part de la Russie, et je vous prie de le décrire de cette façon.

Q.- Je voudrais justement établir que les tâches de propagande étaient distribuées par l'accusé RIBBENTROP. C'est là la circonstance que je voulais éclaircir. Vous le confirmez, n'est-ce pas ?

R.- Je vous demande pardon. ~~[illegible]~~ Votre dernière question est une conclusion de ce que j'ai dit. A cela je ne voudrais pas donner mon accord.

Q.- Oui, mais auparavant à ma question précédente vous aviez répondu sur le rôle décisif de l'accusé RIBBENTROP dans les questions ayant trait à la propagande extérieure. Est-ce juste ?

R.- C'est parfaitement exact.

Q.- C'est bon. Cela suffit pour cette question. Quelles étaient les relations entre le Ministère de la Propagande et ce qu'on appelait le Ministère pour les territoiresoccupés de l'Est ? Expliquez en rapport avec cela comment, de quelle façon, était établie la liaison entre ces deux ministères ?

.../..

H0603-0033

R.- Il y avait un homme de liaison permanent qui appartenait en même temps au Ministère des territoires de l'Est et au Ministère de la Propagande , et en dehors de cela il y avait une institution qui était créée par les deux ministères et également administrée en commun par eux. C'était l'institution portant le nom de "Vineta Elle faisait toute la propagande à l'Est.

Q.- C'est clair. Dans quel ordre et par qui étaient élaborées les expressions de propagande pour les régions occupées de l'Est ? Par qui cela a-t-il été fait ?

R.- Je ne puis le dire sous serment parce que je ne le sais pas aussi exactement, mais je suppose que cela fut créé d'après les autres directives de la propagande générale, par le déjà nommé Dr. TAUBERT (?)et ses collaborateurs dans cette entreprise "Vineta

Q.- C'est bon, mais vous savez sans doute et vous le direz , l'influence du Ministère de la Propagande en ce qui concerne ces mesures demeurait ?...

R.- En tous les cas sans aucun doute le Ministère de la Propagande avait l'initiative suprême et l'influence plus grande.

Q.- C'est clair. Quelle influence avait l'accusé BORMANN sur la propagande allemande ? Quel était le rôle qui lui incombait ?

R.- Ce rôle est très grand. Je sais que l'on voit d'un mauvais oeil lorsqu'on fait fait une déclaration ici au sujet d'un présumé mort, mais en raison de la véracité historique je dois dire...

Q.- Cela n'est pas encore absolument clair, de toutes façons, que BORMANN soit mort, mais de toute manière il est absent de ce banc des accusés. Je vous prie de continuer.

R.- L'influence de l'accusé BORMANN était particulièrement grande, non seulement dans tous les autres ressorts, mais également dans le ressort de la propagande. Cela se prouvait par les faits suivants : 1) par ce que j'ai déjà cité hier de l'agitation du parti, des éléments les plus radicaux Un télétype de BORMANN adressé au Dr. GOEBBELS du contenu suivant : "Je reçois des plaintes du Parti concernant tel ou tel ressort" était toujours une

.../..

H0603 - 0034

28 Juin 1946. 11hs-12hs15.

raison pour mettre le plus rapidement possible tout l'appareil du Dr. GOEBBELS en branle.

H0603 - 0035

"Et deuxièmement, le Dr GOEBBELS - je ne puis l'exprimer autrement ici étant sous-serment - avait une véritable peur de Martin BORMANN, et craitivement il essayait de justifier ses actions devant BORMANN, afin que cela ne fut pas mal interprêté par les autorités du Parti.

Q.- Vous me direz peut-être lesquels des accusés qui n'ont pas été nommés au cours de mon interrogatoire prenaient une part active à la propagande, et sous quelle forme ? Peut-être vous serait-il aisé de dire quelque chose au sujet des accusés ?

R.- M. le Procureur, cela ne m'est pas agréable, mais je vous donne la réponse ...

Q.- Je vous en prie.

R.- Une influence très efficace sur la propagande allemande, était apportée par un des services de l'accusé KALTENBRUNNER. Si celui-ci personnellement en était à l'origine, je l'ignore, il s'agit des faits suivants. Lors de la lutte pour des informations réalistes, citée par moi hier, je rencontrais toujours la résistance du Parti et du Ministère des Affaires Etrangères, et je trouvais l'appui d'un service dont j'ignore le nom, mais qui dépendait du RSHA. Ce service donnait des informations sur toute l'attitude de la population allemande, et diffusait ces rapports au service suprême du Reich. Dans ces rapports d'atmosphère, on louait toujours dans les nouvelles réalités, ce qui avait été combattu par les deux autres services cités tout à l'heure.

Q.- Vous avez nommé l'organisme de KALTENBRUNNER. Qui encore, parmi les accusés ici présents, pouvez-vous nommer ?

R.-Dans la propagande allemande, aucun aucun autre n'a joué le moindre rôle.

...

H0603 - 0036

Q.- L'accusé HESSE - il est vrai qu'il est absent - mais avait-il une influence quelconque ?

R.- Malheureusement non.

Q.- Pourquoi 'malheureusement' ?

R.- A l'époque où il était encore en fonctions, il avait une tâche très heureuse, il était au grand service de plaintes pour toutes les affaires néfastes de l'Etat.

Q.- C'est bon, n'insistons plus.

Abordons maintenant l'élucidation de votre propre rôle et de votre participation à l'activité de la propagande allemande.

Je voudrais que vous disiez quels étaient vos rapports avec GOEBBELS. Voulez-vous préciser ?

R.- La formule la plus brève est la suivante : personnellement que des rapports officiels, mais au cours des années, des rapports de plus en plus fréquents.

Q.- Bon. Vous connaissez le livre du Général Feld-Marschall SCHORNER ?

R.- Le nom m'est connu.

Q.- Je lirai maintenant quelques extraits.

Messieurs les Juges, je verse ce document sous le n° URSS-478. Pour la commodité de lecture, les passages que je vais citer sont soulignés au crayon rouge.

Je lirai l'extrait n° I :

"Chacun savait, de même que moi, que FRITSCHE était non seulement un proche collaborateur de GOEBBELS, mais également un de ses favoris. Il a conquis la sympathie de GOEBBELS par le fait que dans son activité politique il le copiait souvent et citait des phrases de GOEBBELS .

"GOEBBELS dans ses déclarations écrites et orales se rapportait souvent à FRITSCHE et accordait beaucoup

...

H0603-0037

d'importance à ce qu'il disait."

R.- Puis-je demander quelle citation vous venez de lire : I, 2 ou 3 ?

Q.- Je vous ai dit la première.

R.- D'après mon texte, la première citation dit :

"Il est bien connu, et moi-même je le savais, que FRITSCHE n'était pas seulement le proche collaborateur de GOEBBELS, mais également son favori."

Q.- C'est juste, c'est là ce que j'étais en train de citer, et je vous demande : est-ce que cela correspond à la réalité ?

R.- Je ne l'exprimerais pas de cette façon. Je crois que c'est une question de goût.

Q.- Je vous en prie.

R.- Je dois encore ajouter quelque chose, l'expression 'le compagnon de lutte le plus proche de GOEBBELS' est certainement fausse : et 'favori' ... moi je ne le crois pas !

Q.- C'est bon, passons.

Vous jouissiez de la confiance entière de GOEBBELS et accomplissiez votre travail au sein du Ministère de la Propagande en ayant de très grands pouvoirs. Vous reconnaissez cela ?

R.- Certainement.

Q.- C'est parfait.

Ainsi, ayant la confiance et de vastes pouvoirs, vous reflètiez dans vos déclarations les exigences du gouvernement hitlérien, et les appliquiez à la propagande allemande ?

R.- Oui, exactement de l'importance que j'ai décrite hier.

...

H0603-0038

Q.- Je lirai maintenant les passages de vos déclaration en date du I2 Septembre I945. Je verse ce document comme pièce URSS-474. Je lirai le passage n° I :

R.- Puis-je demander qu'on me remette le document ?

Q.- Oui, bien sûr, on vous le passe.

L'endroit est coché au crayon rouge. Je lis :

"Au cours d'une très longue période j'ai été dirigeant de la propagande allemande."

Ensuite, plus loin :

"Il faut dire que GOEBBELS me considérait comme Nazi, national-socialiste fervent et journaliste émérite. A la suite de quoi j'étais homme de confiance au sein de la propagande allemande."

Est-ce exact ?

R.- M. le Procureur, cela n'est pas exact.

Je sais que j'ai signé ce procès-verbal, mais au moment où je l'ai signé à Moscou, j'ai déclaré :

"Vous pouvez faire ce que vous voulez de ce procès-verbal. Si vous le publiez, personne en ALlemagne ne le croira, et aucune personne intelligente des autres pays ne l'admettra, car ce procès-verbal ne contient pas mon langage. Je déclare qu'on ne m'a posé aucune des questions qui sont dans ce procès-verbal sous cette forme, et je déclare en outre qu'aucune des réponses de ce procès-verbal n'a été donnée sous cette forme par moi. Je l'ai signé pour des raisons que j'exposerai si vous le désirez."

Q.- Vous ne confirmez donc pas ces déclarations ?

R.- Non, il n'y a que la signature qui soit véridique.

Q.- C'est parfait. Donc rappelons-nous que dans cet extrait que je viens de lire et que vous rejeté, il s'a-

...

H0603 - 0039

git du fait que GOEBBELS vous considérait comme National-Socialiste fervent et comme journaliste émérite, et qu'au sein du Ministère de la Propagande Allemande, vous étiez homme de confiance. Est-ce que ceci est juste ?

R.- Non.

Q.- Vous ne le reconnaissez pas ?

R.- Un instant, si M. le Général, j'admets ces faits.

Q.- Vous reconnaissez que c'est juste ?

R.- Indépendamment de cela, oui.

Q.- Mais de quoi parlions-nous alors ? Donc vous le confirmez ?

R.-Je parle du procès-verbal qui m'a été soumis dans son ensemble.

Q.- Donc je vous demande actuellement une confirmation de la citation que je viens de lire. Vous ne la rejetez pas, vous la reconnaissez ?

R.- Je ne confirme pas la citation, mais je confirme à nouveau le contenu de ce que vous venez de dire en résumé.

Q.- C'est parfait, cela ressort justement de cette citation, mais sous ce rapport je veux vous demander, ou plutôt vous rappeler un extrait ...

LE PRESIDENT.- Un instant s'il vous plait, qu'est-ce que vous disiez accusé ? Dites-vous que vous n'avez pas signé ce document ?

R.- M. le Président, j'ai signé ce document quoique son contenu ne contienne pas mes déclarations.

LE PRESIDENT.- Pourquoi l'avez-vous fait ?

R.- J'ai donné cette signature après une arrestation en cellule particulièrement sévère de plusieurs mois. J'ai donné cette signature parce qu'un de mes compagnons de

...

H0603-0040

prison m'avait dit qu'une fois par mois, un Tribunal, en raison de tels procès-verbaux, sans aucune instruction prononçait des jugements, parce que j'espérait ainsi tout au moins, obtenir un jugement et la fin de cet emprisonnement.

Je désire, pour ne pas être mal interprêté, souligner qu'aucune force n'a été employée et j'ai été traité très humainement, même lorsque l'emprisonnement était particulièrement sévère.

Q.- C'est bon, vous ne supposiez sans doute pas qu'après l'activité que vous aviez eue on vous mettrait dans une maison de repos, et non pas dans une prison ! Mais ceci n'est qu'une remarque en passant ...

Je veux d'ailleurs vous demander ceci : vous dites que vous aviez signé en I945, en raison d'un régime sévère. Dites-moi, quand vous êtes arrivé à Nuremberg, vous avez été interrogé par le Général ALEXANDROV le 3 Novembre I945 ?

R.- Oui c'est exact.

Q.- C'est exact ? Parfait. Je rappellerai quelques unes de vos réponses.

On vous a demandé :

"Vous avez fait des dépositions le I2 Septembre I945, vous vous souvenez de ces dépositions ?"

Vous avez répondu :

"Je ne sais pas de quelles dépositions il s'agit".

Le Général ALEXANDROV vous a soumis des déclarations du I2 Septembre I945 , et vous avez répondu :

"Ce document m'est connu."

On vous a demandé :

"Je vous demanderai de regarder ce document

...

H0603-0041

et de dire si vous vous rappelez de ces dépositions ?"

Vous avez répondu :"Bien entendu".

Ensuite pour confirmer ce document, vous avez répété "Bien sûr, oui, bien entendu."

Vous vous souvenez de cette déclaration que vous avez faite ici à Nuremberg ?

R?- Dans la déclaration citée par vous, manquent tous les passages où je déclarais d'une façon répétée:

"Ce procès-verbal m'a été soumis dans son entier pour que je le signe. 20 ou 30 désirs de changements de ma part ont été exprimés; Quelques changements ont été apportés mais il manque les passages où je déclarais ici, à Nuremberg :

"Certaines tendances dans les réponses de ce procès-verbal sont exactes, mais aucune ne correspond à ma réponse."

Q.- C'est parfait.

Je vais maintenant vous rappeler un extrait de votre déclaration en date du 7 Janvier 1946. Messieurs les Juges, c'est le document 3469-PS. Il n'existe pas dans mon livre de documents, parce qu'il est présenté ~~dans~~ par la Défense. C'est un passage très court. C'est le paragraphe 9 de vos déclarations accusé.

"Une fois, le Dr GOEBBELS s'est efforcé de me contraindre à soumettre mes textes à un examen préalable. J'ai décliné cette exigence en disant que d'ordinaire je dicte un court résumé de mes discours avant de les prononcer, et que je parle presqu'entièrement en improvisant. Il renonça à son idée mais je déclarai que s'il le voulait, je parlerai dorénavant sur des thèmes prévus à l'avance."

H0603-0042

R.- C'est exact.

Q.- Est-ce que cela témoigne de la confiance dont vous jouissiez auprès de GOEBBELS ?

R.- Il me fit certainement confiance, et je ne l'ai pas nié.

Q.- C'est bon, poursuivons.

Dans ce même document que je viens de vous citer, c'est à dire la déclaration du 7 Janvier 1946, au paragraphe 35 figure l'expression suivante - c'est écrit personnellement par vous je suppose -, vous dites :

"Dans le domaine de la radio, qui prenait des proportions toujours plus vastes, j'étais le seul représentant du Ministère."

Cela correspond-il à la réalité ?

Je n'ai pas entendu la réponse ?

R.- Je n'avais pas entendu la fin de la question, mais ce passage est cité d'une façon véridique, c'est moi qui l'ai écrit.

Q.- Cela correspond à la réalité ce que je dit ?

R.- Parfaitement, oui.

Q.- Donc vous reconnaissez qu'au sein de l'appareil de la propagande allemande, vous occupiez après GOEBBELS la place la plus en vue ?

R.- Non, cela n'est pas inclus dans ma réponse précédente.

Q.- Je vous demande ?

R.- J'admets que j'avais une position particulièrement influente à la radio allemande dont j'étais le Directeur. Si vous demandez à nouveau maintenant qui occu-

...

H0603-0043

pait le second poste dans tout l'appareil de la propagande après le Dr GOEBBELS, je réponds : le Dr DIETRICH Secrétaire d'Etat, ou le Secrétaire d'Etat Dr NAUMANN.

Q.- Un instant, je n'ai pas dit "la deuxième place", j'ai dit la place la plus en vue. Vous allez faire objection à cela ?

R.- Contre l'emploi du terme "en vue" je n'ai rien à dire, mais cela ne change pas ma réponse.

Q.- Dans cette même déclaration, en date du 7 Janvier, vous dites - cela se trouve à l'alinéa I5 - !

"Au cours de toute la période allant de I933 à I945, les tâches de ce Ministère comprenaient le contrôle de la presse allemande, et plus de 300.000 journaux allemands étaient soumis à ce contrôle. Ensuite, lors de l'exécution de la tâche qui m'a été assignée par le Dr GOEBBELS, conformément aux instructions du Ministère de la Propagande, j'ai compris dans mon activité,l'information de toute la presse allemande et de la radio allemande."

Est-ce juste ?

R.- Je ne sais pas si la dernière phrase est citée justement, mais les premières phrases je les ai parfaitement reconnues, c'est mon affidavit3469-PS, cela correspond textuellement à la vérité.

Q.- Très bien, c'est parfaitement juste.

Dites-moi, vous avez organisé au sein du département que vous dirigiez, de la presse allemande, un service spécial "le service rapide", qui fournissait à la presse allemande le matériel de provocation. Vous reconnaissez cela ?

R.- Si vous êtes d'accord pour rayer le terme "provocation" et le remplacer par le terme "matériel de propagande", je suis d'accord.

...

H0603 - 0044

Q.- C'est bon. Je pense que le Tribunal saura apprécier.

Maintenant une dernière question de ce groupe de question.

En parlant de vos déclarations à la radio, "Fritsche vous parle" étaient ~~elles~~ elles ~~sont~~ considérées comme gouvernementales et officielles? Est-ce cela ?

R.- J'ai déjà déclaré hier que c'étaient là des travaux privés d'un directeur ministériel du Ministère de la Propagande, en même temps que directeur de la radio, et que si on les publiait ils seraient considérés non pas comme officiels, mais comme officieux tout au moins et nous devions d'ailleurs tenir compte de ce fait. J'en ai d'ailleurs tenu compte.

Q.- Bien. Je voudrais me référer de nouveau aux dépositions de SCHORNER que j'ai déjà versées au Tribunal, comme pièce URSS-472. Je désire lire le passage n° 2. Est-ce que l'accusé l'a bien ? C'est le passage n°2.

VOus avez trouvé accusé FRITSCHE ?

R.- Oui.

Q.- Je lis.

LE PRESIDENT.- Général RUDENKO, le Tribunal aimerait voir la totalité de ce document, il voudrait voir les questions auxquelles voici les réponses.

Général RUDENKO.- M. le Président, il est versé dans sa totalité.

LE PRESIDENT.- Vous voulez dire que le tout n'a pas été traduit en anglais ?

GENERAL RUDENKO.- C'est cela, c'est exact ?

LE PRESIDENT.- Oui, permettez-moi de voir le tout.

GENERAL RUDENKO.- Je lis le passage n°2.

...

H0603-0045

"Je sais que FRITSCHE était un collaborateur du Ministère de la Propagande, très populaire dans les milieux nationaux-socialistes du peuple allemand.

"Il a acquis cette place par ses éditoriaux hebdomadaires à la radio, politiques, économiques, etc...

"J'ai eu souvent à écouter les déclarations de FRITSCHE en temps de paix comme en temps de guerre, empruntes de fidélité fanatique au Führer. Je le considérais comme un National-Socialiste convaincu." Vous êtes d'accord avec une pareille appréciation ?

R.- Je n'ai pas d'objection à faire contre cette citation, et je déclare...

LE PRESIDENT.- Général RUDENKO, est-ce que le document a été fait sous-serment ?

GENERAL RUDENKO.- Ce document est fait conformément aux lois en vigueur en Union Soviétique.

LE PRESIDENT.- Vous avez dit en Union Soviétique ? Où a-t-il été établi ?

GENERAL RUDENKO.- A Moscou.

LE PRESIDENT.- L'home qui a fait cette déclaration était-il libre ou était-il détenu ?

GENERAL RUDENKO.- A ce moment-là, il était prisonnier.

LE PRESIDENT.- L'accusé a-t-il signé le document ou la-t-il vu auparavant ?

R.- Non.

LE PRESIDENT.- Est-ce que lhomme qui est supposé avoir fait cette déclaration l'a signée ?

GENERAL RUDENKO.- Bien entendu.

LE PRESIDENT.- Poursuivez.

GENERAL RUDENKO.- Je vous remercie.

...

H0603 - 0046

R.- Puis-je ajouter qu'il m'est connu, qu'à des parties éloignées du front par exemple, ou dans des colonies allemandes à l'étranger, mes discours à la radio étaient pris comme boussole diplomatique.

GENERAL RUDENKO.- Je comprends. Je veux vous présenter encore un document. Messieurs les Juges, je verse encore maintenant comme pièce URSS-47I, les dépositions de Hans FOSS.

Accusé FRITSCHE, ~~êtes~~ ce nom vous est-il familier ?

R.- Le nom m'est connu; la personnalité, pour autant que je sache : non.

DR. FRITZ.- (Avocat de l'accusé FRITSCHE).- Je vous demande pardon M. le Président, dans le procès-verbal du Feld-Marschall SCHORNER, je ne pense pas qu'une grande importance puisse être attachée à son contenu. Je ne puis même pas constater à quel endroit il a été rédigé.?

LE PRESIDENT.- Général RUDENKO, ce document a été établi à Moscou ?

GENERAL RUDENKO.- Oui.

DR. FRITZ.- Mais cela ne découle pas du document, et je remarque que dans ma photocopie, la signature du Feld-Marschall n'apparaît pas. Il y a inscrit d'abord : "signé", et en marge à droite, figure une signature autographe, mais j'ignore si c'est la signature du Maréchal, et je ne sais si ce document peut être admis par le Tribunal.

LE PRESIDENT.- Vous pouvez consulter l'original, voyez-le d'abord.

GENERAL RUDENKO.- Je parlais donc du document 47I. Ce sont les dépositions écrites de Hans FOSS. J'attire votre attention à l'extrait n° I, il est également souligné.

...

H0603 - 0047

Je lis :

"Etant absolument fidèle à HITLER et au Parti National-Socialiste, FRITZSCHE leur a rendu de grands services."

Est-ce juste ?

R.- Je ne proteste pas.

Q.- Vous êtes d'accord avec cela, c'est bien ce que vous voulez dire ?

R.- C'est comme je l'ai exprimé, je ne proteste pas, je ne voudrais cependant pas dire que je suis d'accord.

Q.- Mais vous ne niez pas une telle appréciation.

R.- Non, je dis pour la troisième fois que je ne proteste pas.

Q.- C'est bon, poursuivons.

Plus loin, je veux maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre attitude envers la théorie raciale.

Vous avez abondamment répondu hier aux questions de votre défenseur. Je ne vous poserai que quelques questions et vous demanderai d'y répondre brièvement.

Est-ce que vous étiez d'accord avec cette théorie raciale ?

R.- Oui, exactement dans le sens que j'ai décrit et limité hier.

Q.- C'est bien.

Le 6 Février I940, fut diffusé un de vos discours, concernant la Pologne. C'est un document URSS-496. Je n'ai pas l'intention de lire ce document, afin de ne pas faire de la propagande de ces vues, mais je voudrais que

...

H0603 - 0048

vous vous familiarisiez avec le passage n° I, souligné au crayon rouge dans ce document. Il s'agit là de la façon dont vous appréciez le peuple polonais. Je veux simplement vous demander :

Est-ce bien là votre déclaration, votre discours ?

R.- D'après un extrait d'environ vingt lignes, je ne puis reconnaître un discours radiophonique de moi-même, puisque je l'ai dit hier, j'ai parlé plus de mille fois. Il faudrait donc me remettre tout le discours, afin que je puisse reconnaître les idées maîtresses.

Q.- Mais vous vous êtes familiarisé maintenant, avec ce passage du document. Vous avez une photocopie complète de ce document, c'est le texte complet de votre déclaration qui eut lieu le 6 Février I940, à I8 h.45 sur l'émetteur Deutschland Sender.?

R.- C'est une erreur, il s'agit là de 20 lignes qui commencent avec les mots :

"Bien des efforts ..."

Q.- C'est parfaitement juste. Il s'agit bien de ce document. Je vous demande : est-ce que ce discours est de vous ?

R.- C'est tout à fait possible, mais en ne me donnant que vingt lignes de ce discours, je ne puis confirmer que ce qui suit :

Oui, à cette époque, j'ai eu entre les mains les documents officiels allemands au sujet des attentats contre les Allemands en Pologne, j'en étais outré, et j'ai ai parlé à la radio, comme vous le dites dans votre document.

LE PRESIDENT.- Nous ajournerons maintenant.

DR. THOMA.- (Défenseur de l'accusé ROSENBERG). M. le Président, puis-je vous prier de vouloir

...

H0603 - 0049

bien autoriser l'accusé ROSENBERG à être absent cet après-midi ?

LE PRESIDENT.- Vous présenterez vos demandes après la suspension de séance.

DR. THOMA.- Je voudrais simplement demander qu'on accorde à l'accusé ROSENBERG d'être absent de l'audience cet après-midi, car j'ai de très importantes questions à traiter avec lui.

LE PRESIDENT.- Oui.

(L'audience est suspendue jusqu'à I4 heures).

2984
7
V

H0603 - 0050

TRIBUNAL INTERNATIONAL MILITAIRE

Séance ouverte le 28 juin à 14 heures
sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE. -

-:-:-:-:-:

Le général RUDENKO. - Accusé Fritsche, onva vous remettre maintenant un extrait de votre déposition du 7 juillet 1945. concernant la résistance qu'ont rencontré les troupes assaillante dans la régionsoviétique. Ce document a déjà été présenté par la défense.Prendz-en connaissance avec le point 7 du dernier aliénéa. Je n'ai pas l'intentionde le lire.

R. - J'en ai pris connaissance.

Q. - Très bien. Vous reconnaissez que ce sont bien vos paroles ?

R.- Oui, je l'admets et je souligne ~~sans lesciter~~ l'allégation de ce rapport que j'ai fait.

Q.- Très bien. Je veux seulement vous demander la chose suivante : quand dans vos discours vous appelez le peuple polonais et soviétique ~~uux~~ inhumains et que vous les insultez, est-ce que ce n'est pasl'expression de la haine de l'humanité ?

R. - Je constate,Monsieur le Procureur que jamais je n'ai décrit le peuple russe et le peuple polonais comme étant fait d'hommes inférieurs.

Q. - Très bien. Je n'ai pasl'intention de dis-

H0603 – 0051

cuter;les documents parlent d'eux-memes. kJe veux maintenant me rapporter aux dépositions de Hans Voss. C'est le document URSS 471. que j'ai déja présenté. Lisez attentivement l'extrait n° 2 qui est souligné. :

" Fritsche influençait énormément l'opinion " allemande, leur précisant bien que ce sont justement eux, " Allemands, qui étaient la race supérieure, et c'est " pourquoi ce sont eux qui doivent gouverner les autres " peuples", comme leurs esclaves."

Est-ceque cela correspond à la réalité ?

R. - Non, cela ne correspondant pas à la réalité. Au contraire, cela est complètement opposé.

Q. - Du moins cêest contraire à ce que vous disiez plus haut.

Bon. Je vais alors vous poser la question suivante : connaissez-vous le nomdu lieutenant général Reiner Stahel, qui était commandant de la ville de Varsovie

R. - Non, je ne connais pas ce nom.

Q.- Bon. On va vous donner maintenant le document URSS 478 ; c'est la déposition de Reiner Stahel en date du 19 septembre 1941.J'en lirai seulement le premier paragraphe et il est noté dans votre document.

" Goebbels et Fritsche prirent toutes " les mesures nécessaires pour augmenter parmi les Alle- " mands leur idée de race supérieure,et les convaincre du " fait qu'ils étaient larace des Seigneurs et que les " autres races, comme desmendiants doivent leur etre " soumis.De façon à convaincre les Allemands de cela et

H0603 - 0052

"les obliger à croire à cettethéorie, le Ministère de
" la Propagande dirigé par Goebbels et Fritsche a pris dès
" avant la guerre une grande quantité de films, de livres,
" de journaux,et toute autre l ttérature, dans lesquelles
" les auteurs essayaient de montrer la supériorité des Alle-
" mands au-dessus des autres nations. Il faut dire également
" que les résulats de l'activité de Goebbels et Fritsche sur
" la théorie raciale a pris uneplace assez importante au
" cours de la guerre, les soldats allemands en obéissant aux
" dirigeants de la propagande allemande ont exécuté des crimes
" contre les autres populations."

Dites-moi, est-ce que Reiner Stahel a bien défini votre role ?

R. - Non.

J'ajoute cette constatation que le niveau de cette déclaration est encore plus bas que le niveau de l'autre déclaration, et je serais bienheureux si l'un de ceux -uniquement un- dont la déclaration a été produite ici pouvait faire son apparitionà la barre afin de donner des preuves dece qu'il avance.

Q. - Je suppose qu'en6 mois de présence à ce procès vous avez suffisemment entendu d'autres dépositions ici. Trèx bien, nous allons continuer.

R. - Non, je dois remarquer ce qui suit à ce sujet. Je n'aientendu aucun témoignage au sujet de ce qu'on vient de discuter ici actuellement.

Q.- J'espère que vous vous souviendrez de la déposition du témoin Hoess sur l'exécution de millions de gens. Je répète: j'espère que vous vous souvenez de ____

H0603 - 0053

la déposition du témoin Hoess parlant de l'exécution de millions de gens.

R.- Je n'ai nullement oublié sa déposition. Je ne l'ai pas perdu une minute dans ma mémoire.

Q.- Très bien. Je ne fais que vous le rappeler, je n'ai pas l'intention de vous réinterroger à ce sujet. Je masse maintenant à la question de la propagande pour raccourcir les ~~parties~~ questions. Je mentionnerai une partie de votre propre déposition du 12 décembre, 1945, qui a déjà été présentée à la Cour sous le numéro 474 URS .Voulez-vous regarder l'extrait n°2. Il est souligné.

R. - Je proteste.//Avant la lecture de ~~ce~~ cette citation comme j'ai protesté contre ~~de~~ tous les procès-verbaux ~~en référant~~ que j'ai faits/ il y a quelques heures sur la rédaction et la façon dont ce procès-verbal a été mis sur pied.

Q. - Vous avez déjà donné des explications à la Cour et la Cour appréciera. Ce document est présenté Je voudrais que v us éclaircissiez cette partie de votre extrait.Voyez l'extrait n° 2 . je lis : " pour donner " des raisons valables à cet acte d'agression, Goebbels " a donné l'ordre de mener contre l'Autriche une campagen " agressive; en particulier il a décidé de sortir les ar- " chives de vieux documents qui puissent accuser d'une " façon quelconque le Gouvernement autrichien et en tirer " profit. Les dits documents doivent avant tout prouver " que le peuple autrichien ne désire pas se grouper au- " tour du gouvernement allemand, et refuse systématique- "ment de s'y joindre. Je dis donc que la presse allemande " doit essayer de prouver que les Allemands vivant en " Autriche sont systématiquement persécuter par le Gou-

H0603 - 0054

vernement autrichien et que ce gouvernement a pris des " mesures de répressionmassives."

Et plus loin:" Pour l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne de la Belgique, du Danemark, de la Pologne, de la Norvège, des régions balkaniques, sur l'ordre de Goebbels je l'ai organisé de " lameme façon..."

LE PRESIDENT. - Mais, surement il vaudrait mieux demander pour l'un de ces paragraphes si l'accusé a dit cela, plutot que de lui fournir d'une seule fois tous les documents.

Général RUDENKO. - Il ne me reste plus qu'un alinéa à lire, et j'ai l'intention de le lire et ensuite je lui poserai une question.

LE PRESIDENT. - Je ne fais pas d'objections à cela. Je vous suggérait seulement qu'il serait mieux si vous lui donniez tour à tour chacun des paragraphes et ne pas lui poser toutes les questions à ls fois

Général RUDENKO. - Très bien, Monsieur le Président, je ferai ce que vous me dites.

Q; - Je vous demande, accusé Fritsche, est-ce que ous reconnaissez le paragraphe que j'ai lu en ce qui concerne l'Anschluss ?

R. - Non.

Je dois souligner que ce n'est pas ce que j'vais déclaré mais ce paragraphe contient les idées que l'officier russe interrogateur se faisait au sujet de ma déposition et la formulait qui me fut soumise complètement terminée xxxxx afin que j'impose ma signature.

H0603-0055

LE PRESIDENT. - Une minute.... que niez-vous dans le premier paragraphe ?

R.- Monsieur le Président, je nie tout, et notamment les expressions dont je ne me suis jamais servi moi-meme;lors de mes interrogatoires à Moscou j'ai déclaré exactement la meme chose que ce que j'ai déposé avant hier et hier ici dans ce procès, ou bien de que j'ai déposé dans mon affidavit.

LE PRESIDENT. - Mais prenez le premier paragraphe qui vient de vous etre lu, afin de justifier cet acte d'agression. Est-ce qu'onvous a posé une questionà ce sujet ? est-ce que vous avez répondu ?

R._ Oui, dans beaucoup d'interrogatoires nocturnes,on m'a posé de telles questions,et j'ai répondu à cette question que vous trouverez résumée ici. Je fus, je ne souviens pas la date, lors de l'action en Autriche, appelé auprès du Dr Goebels. Le Dr Goebels me déclare que le Gouvernement autrichien de Schuschnigg avait fait tels et tels projets (On ena assez discuté ici) qu'unecrise gouvernementale avait surgi, que Seyss-Equart avait pris le gouvernement en mains, qu'un appel de secours était venu d'Autriche et que maintenant l'entrée aurait lieu.

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous nous dites maintenant ce que vous avez répondu à l'inerrogatoire russe, ou est-ce que vous nous dites ce qui s'est passé véritablement en Allemagne au moment de l'action ?

R. - Je raconte ce que j'ai dit à l'officier russe qui m'inerrogeait, et c'est exactement ce qui s'est passé au Ministère de la Propagande pendant la journée enquestion.

H0603 - 0056

L.C. 6

14 à 15 h.
26 Juin1946

LE PRESIDENT. - Donc, vous dites que ce premier paragraphe est entièrepent faux.

R. Non, je ne voudrais pas me servir de l'expression "inventée", et je demande la permission de pouvoir le faire;quels sont les éléments justes de ce paragraphe ?
1°) les éléments d'une campagne hostile contre le gouvernement Schuschniss. C'est exact que la presse allemande a déclanché une telle campagne, au moment de sa démission ou peu de temps avant.Voilà une chose que je ne puis dire de mémoire;
2°) c'est exact, que l'élément de ce paragraphe, disant que les persécutions déélements germanophiles envoyés n Allemagne sous le régime de Schuschniss ont été persécutés dans des cas d'espèces.

Q. -- C'est-à- dire en disant ce que vous venez de dire vous confirmez ce que je viens de citer.

R. - Non et non! Non,Monsieur le Procureur !!! Il y a une grande différence.

Q. - Très bien, je comprends votre point de vue, mais je pense que vous ne nierez pas le fait que vous avez mené une propagande contre l'Autriche en fait ?

R. - Cela aussi je dois le nier, car cette propagande, ce n'est pas moi qui l'ai faite ,mais mon predecesseur du service de la Presse allemande.

Q. - Par consequent, si je vous ai bien compris vous niez votre participation personnelle à cette propagande, mais en fait vous ne niez pas une telle propagande, qu'elle ait lieu ?

H0603 - 0057

R. - Vous m'avez bien compris. Si vous voulez dire par propagande dans ce cas une énumération de toutes les mesures du Gouvernement Schuschnigg dirigéescontre les intérets allemands.

R. - Très bien. Je vais vous lire maintenant le paragraphe suivant où il est dit :""au moment de l'occupation de l'Allemagne, de la Tchécoslovaquie,de la Belgique, du Danemark, de la Pologne,de la Norvège, et des états balkaniques, j'ai, sur l'indication de Goebbels, organisé de la meme façon des campagnes analogues . Dans chaque cas, j'ai recherché quelques vieux documents , archives, qui puissent compromettre le gouvernement de ces pays, et les ai alimentés de commentaires pour tenter de donner des raisons valables à la pression de l' Allemagne."

Vous niez cela ?

R .- Oui,sous cette forme là également.

Q. - Vous n'allez tout de meme pas nier que contre tous ces pays énumérés dans ce paragraphe, il y a une propagande qui a été faite.

R. - Je nie ce que vous avez ajouté. J'admets la propagande et les différentes actions; en ma participation dans ces actions je l'ai décrite en détails dans mon affidavit 34,document 3469 PS.

Q. - Je n'ai plus l'intention de vous poser de questions à ce sujet du fait que la chose est suffisemment éclairée dans votre propre déclaration du 7 janvier 1946. dans le document 3469 PS dans lequel tout ce que vous venez de dire est confirmé. Est-ce exact ?

H0603 - 0058

R. - Je vois une contradiction énorme, mais l'affidavit 3469 PS est parfaitement exacte.

Q.- C'est exact. Très bien.

J'aurais voulu pour compléter cela lire la déposition de Ferdinand Scherner qui est le document URSS Exhibit 472, qui a déjà été soumis au Tribunal. Je veux parlerde l'extrait nº 3 . Il dit dans sa déposition :

L'activité politique de Fritsche au poste de " commentateur de la radio du Gouvernement avait comme princi- " pale fonction de préparer la guerre mondiale contre les peu- " ples démocratiques de façonà bénéficier de la victoire par les armes allemandes. Dans son activité qui a duré pendant " de nombreuses années, Fritsche a sciemment trompé le peuple " allemand. Je parle de cela perceque nous soldats, " sentions d'une façonparticulièrement nette, cette duperie " et en ecoutant les mensonges de Fritsche , nous savions quel- " le était la situation exacte sur le front, nous connaissions " la situation générale. La responsabilité, la faute de gens " tels que Fritsche, consiste dans le fait qu'ils savaient " la situation exacte , et cependant, sans tenir compte de " cela, à cause des intentions criminelles du Gouvernement "hitlérien, ils mettaient sciemment toute la population en " erreur."

Dites-moi, accusé Fritsche est-ce qu'unetelle activité correspond à la réalité ?

R. - C'est une stupidité complète, . et je puis prouver une partie de ceci. Mons_eur Scherner dit ici également que l'activité du Général Dittmar avait déclanché des guerres d'agression.

H0603 – 0059

L.C. 9
14 à 15 h.
26 Juin 1946

Le général Dittmarr a parlé pour la première fois à la radio en hiver 1942. Voici l'une des choses.

La seconde, je n'ai jamais vu Monsieur Scherner je ne le connais pas. Jeserais étonné s'il pouvait juger si consciemment ou inconsciemment j'aurais dit quelque part un mensonge; mais je dois ajouter cela; lors des dernières journées de Berlin indirectement par le secrétaire d'Etat, Dr Baumann onme fit parvenir une information du feld maréchal Scherner en me demandant de l'utiliser. C'était l'information qu'il se trouvait en Boheme avec une armée intacte. S'il le désirait il pouvait maintenir ce territoire pendant unlaps de temps indéterminé. Nous, à Berlin, nous ne devions avoir que du courage; il pourrait meme venir à notre secours.

Je ne sais pas si réellement celaest de la plume de Scherner, mais je crois qu'il serait tout de meme utile de faire venir le feld maréchal Naumann en tant que témoin ici, afin de lui demander les bases et les documents de son jugement.

Q.- Très bien. Le fait que vus ne connaissez pas Ferdinand Scherner n'est pasune preuve;et ona prouvé ici dans la Cour que beaucoup de gens vous connaissaient en Allemagne en tant que représentant officiel. Vous ne pouvez pas connaitre tout le monde, n'est-ce pas ?

R. - Je vous demande pardon, Monsieur le Procureur, je vous indique un illogisme : celui qui ne me connaissait pas peut très bien juger ce que je disais, mais il ne pouvait formuler un jugement

H0603 - 0060

pour dire si je parlais de bonne ou de mauvaise foi. Vous meme v us devez certainement connaitre cette différence, n'est-ce pas ?

Q. - Encore une fois vous parlez de votre participation propre, mais ne nierez pas le caractère agressif de cette propagande allemande en fait

R. - je ne puis à nouveau répondre oui à cette formule. Monsieur le Procureur je vous ai donné une base pour des questions que l'onme posait, base pour un éclaircissement historique essayant de décrire où se trouvait l'idéalisme pur et où se trouvait de fausses basesdedépart,mais maintenant cela va permettre...

Q.- Très bien. Jene vous pose pas ces questions en raison de ce que vous me dites, mais en raison des documents queje présente à la Cour.

Passons à autre chose. Je voudrais vous demander si vous connaissez les documents concernant les opérations menées contre la Tchecoslovaquie, les documents cncernant la pression contre la Pologne, l'agression contre la Yougoslavie, et la propagande menée dans ce sens.

R. - Le document pour le"Cas Vert", par exemple,j'en ai entendu parler pour la première foisici mais si vous mettez cela à nouveau en rapport avec les mesures de propagande il est bien difficile de distinguer ces deux choses. Peut-etre vous servirai-je en faisant la déclarationsuivante : ni dans le cas de la Tchécoslovaquie, ni dans le cas dela Pologne, ni dans aucun cas, je connaissais auparavant les attaques allemandes plus de deux heures avant que le public allemand n'en soit informé.

H0603-0061

L.C. 11
14 à 15 h.
26 Juin 1946

Je dis deux heures, mais peut-etre meme une heure ou une heure et demie, mais je me souviens que dans le cas de la Russie je le savais 5 ou 6 heures auparavant.

Q. - Très bien. Nous allons vous donner maintenant le document URSS493 sur votre discours à la radio concernant l'agression contre la Pologne. discours qui a été fait le 29 aout, et qui a été présenté pour expliquer la raison de l'agression de l'Allemagne contre la Pologne. Je n'ai pas l'intention de le lire, mais le sens en est le suivant.: déjà le 29 vous parliez du fait qu'à unmoment donné il y aurait quelque chose d'inattendu qui arriverait. Vous avez pris connaissance de ce document ?

R.- Oui.

Q. - Vous ne niez pas que c'estjustement le 29 aout 1939 que vous avez fait ce discours ?

R. - Maisnon, je ne le nie pas, mais je voudrais indiquer....

Q. - Pardon... répondez d'abord à ma question et vous aurez ensuite la possibilité de donner des explications. Cela a eu lieu de 29 aout, vous ne le niez pas ?

R. - Est-ce que vous croyiez à cette époque à l'impossibilité d'éviter une guerre avec la Pologne ?

R. - Si à cette époque je croyais inevitablement à la guerre, je ne pus vous dire. Je puis constater une chose, c'est que je ne croyais pas à une culpabilité vraiment si cette guerre devait avoir lieu.

H0603-0062

Q. - Je vous prie d'abréger...

LE PRESIDENT. - Général Rudenko, laissez cet homme répondre.

LE GENERAL RUDENKO. - C'est entendu.

LE TEMOIN. - A ce moment c'était une satisfaction toute particulière pour moi de constater dans les semaines suivantes que l'Union soviétique et son gouvernement était du meme avis que le peuple allemand en ce qui concerne la culpabilité de la guerre.

Q. - Je pense qu'en ce mopnt il ne vous est pas nécessaire d'en parler. Je ne vous ai rien demandé à ce sujet.

Je vais passer à une autre question.

Le 9 avril 1940 vous avez fait un discours pour donner les raisons valables d'occuper le Norvège. Nous allons vous donner quelques textes de ce discours.

Monsieur le Président, ce document est le document URSS 496. Il se trouve entre vos mains, accusé Fritsche. C'est l'extrait n° 4 de ce document.

Q. - Vous l'avez ?

R. - Oui. p. 4

Q. - Très bien, c'est exact. Par conséquent, l'extrait n° 4 je vais enlire un petit passage.

"Le fait que les soldats allemands étaient " habitués à exécuter leurs devoirs, personne n'a été bles- " sé, rien n'a été démoli. La vie, et le travail les difficultés ~~de la~~ " ~~vie~~ continuent". Ceci se passait d'une façon générale vous le reconnaissez ?

H0603-0063

R. - Non, ce n'était pas unmensonge, car j'étais justement moi-meme en Norvège, à ce moment là, et je l'avais vu.

Ici encore, si vous permettez que je lise la phrase suivante, il est dit ...

Q. - Attendez ... assucé Fritsche.... un moment... attendez unpeu...

LE PRESIDENT. - Mais, général Rudenko laissez expliquer cet homme, il faut qu'illise la phrase suivante afin d'expliquer celle-ci.

LE GENERAL RUDENKO.- S'il vous plait ... s'ilvous plait...

LE TEMOIN.- La phrase suivante dit :

" Meme là oùdes troupes norvégiennes résis-"taient par l'ancien gouvernement norvégien.... lapopulation civile n"était presque pas touchée, car les Norvégiens com-" battaient à l'extérieur des villes et villages, etc..."

Q. - Très bien, très bien...

Alors maintenant, je vais vous présenter un document qui est une déclaration du Gouvernement norvégien qui a déjà été présentée à la Cour, par le Ministère Public français. C'est sous le numéro RF 72. Par erreur dans mon livre de document, ce chiffre livre est mentionné sous le numéro URS. C'est le document 1800 PS présenté par le Ministère public français sous le numéro 72.

Ecoutez, accusé Fritsche, comment on é éclairci la situation de la Norvège, écoutez ce qu'en pense le Gouvernement norvégien. Je cite :

H0603 - 0064

L.C. 14
14 à 15 h.
26 Juin1946

"L'agressionde l'Allemagne sur la Norvège
" le 9 avril 1940,a entrainé la Norvège dans la guerre pour
" la première fois depuis 126 ans. Pendant deux mois la
" guerre a été menée sur ses territoires amenand des des-
" tructions pour 250 millions de kronen."

Pous loin : " Plus de 40.000 maisons,
" ont été démolies ou détruites en partie. laissant plus de
" (1000 ?) personnes sans abris".

Voilà quelle était la situation réelle.

Est-ce que vous econnaissez que votre discours du 2 mai 1940 était un discours agressif ?

R. -Non, je n'admets pas. Je constate que, vous, Monsieur le Procureur,lors de la production de cet extrait, vous n'avez pastenu compte que ~~xxxxxxxx~~ moi-meme dans l'introduction je voulais décrire ce que j'avais vu à savoir; unvoyage dans la vallée du Goldbrauns dont je me souviens maintenant,qui allait jusque à Atta. Cela n'est donc nullement en contradiction avec ma description ; si d'après les constatations du Gouvernement norvégien, en totalité lors de cette action, ces dommages et ces pertes furents causés.

Q. -Je pense que la population et le gouvernement norvégien ont suffisemment éprouvé sur eux l'occupation fasciste, et le rapport du gouvernement donne des données exactes, et non pas celles que vous donnez vous,mais ce document est un document que je ne veux pas discuter avec vous.

J'aiencore quelques questions concernant un fait déjà bien éclairci. Je ne vous poserai pas de questions en détails. C'est bien établi. Je vous demande sim-

H0603-0065

plement : est-ce que vous reconnaissez maintenant que la propagande fascistea, d'une façon mensongère informé l'opinion publique allemande à propos de l'Athenia ?

R. - Si la propagande fasciste a fait cela enItalie, je l'ignore, mais la propagande socialiste l'a fait. Je suis donc de bonne fois lorsque je l'ai décrit en détails.

Q. - Je veux dire maintenant,après ce qui s'est passé,si vous reconnaissez que c'étaient des discours mensongers ?

R. - Non, je l'ai déjà avoué, et j'ai décrit comment j'ai pu proférer cesparoles.

Q.- Très bien. Dans cette question ce qui m'intéresse, c'est votre role personnel. Pourquoi est-ce que justement vous qui d'une façon si active avez fait des discours à ce sujet, avez-vous le premier répondu ?

R. - Je ne crois pas que j'ai été le premier à publier cette affaire , mais le fait est que j'ai parlé très suvent de l'Athenia sur la base de rapports officiels auxquels je faisais foi.J'en parlais parce que j'étais celui qui au début de la guerre parlait le soir à la radio.

Q. - Comment essayez-vous de prouver que la première fois qu'ona parlé de l'Athenia, c'était dans le Voelkischer Beobachter en octobre 1939 ? essayez de me le dire .

R.- Je ne l'ai jamais affirmé.

Q.- Bon, alors je vous rappelle que vous avez déjà fait un discours concernant l'Athenia en septembre 1939. Est-ce exact ?

H0603-0066

R. - Naturellement.

Q. - Vous avez donc fait un discours avant meme qu'onpubliat cette nouvelle ?

R.- Bien des semaines avant déjà.

Q. - Donc, cèst vous qui, le premier avez commencé à répandre ce bruit ?

R. - Non, cela je ne ~~le confirme pas~~ l'admets pas.

Q - Très bien, toujours sur le meme sujet encore une question : vous nenierez pas qu'en 1940 vous avez continué à répandre cette version. Je répète la question : je vous demande : vous n'allez mas nier qu'en 1940 vous avez continué à propager cette version de l'affaire ?

R. - Ilappartient à toute propagande de répéter de bonnes choseautant de fois que possible. J'ai déja déclaré qu'en décembre 1945 seulement ici , j'avais appris par le Grand Amiral Raeder que c'était tout de meme un sous-marinallemand qui avait coulé l'Athénia.

Q. Très bien. Je passerai maintenant à un groupe de questions concernant votre activité à la menée de la propagande concernant lepréparation de l'agression contre l'Union soviétique.

Vous confirmez que vous n'étiez pas du tout au courant de la préparation de l'agressioncontre l'Union Soviétique jusqu'au moment où à 5 heures du matin, le 22 juin 1941, c'est-à-dire au moment où les troupes allemandes avaient déjà pénétré sur le territoire soviétique vous avez été informé par le Ministère des Affaires Etrangères de l'agression contre l'Union Soviétique. J'ai biencompris cotre déposition ?

H0603-0067

R. - Non, déjà quelques heures auparavant, la veille dont, le Dr Goebbels avaient réuni quelques chefs de service du Ministère dans sa maison à Wannsee, leur communiqué ce fait et leur défendit de partir et de téléphoner. C'est là que j'ai eu la lère fois connaissance de ce fait.

Q. - Vous confirmez de la meme faion que les buts des opérations de l'Allemagne contre l' URSS ne vous ont été connus que grace à votre observation personnelle ? Est-ce exact ?

R. - Je ne sais pas ce que vous voulez dire par là.

Ce matin j'ai essayé d'éclaircir, car j'avais un doute au sujet de la véracité de quelques documents allemands. et ce doute m'est venu depuis ue je suis prisonnier; ensuite, lors d'un interrogatoire à Moscou, j'ai souligné le fait qu'en 1942 je me rendis compte, peut-etre meme déjà en 1941, après le déclanchement des hostilités avec l'URSS qu'on avait pu faire des préparatifs de toutes sortes.

Q. " Je vous rappellerai un paragraphe de votre déclaration. C'est un document que vous avez reconnu comme exact. C'est le eocument 3469 PS. Dans le paragraphe 42 il est dit :" Au début de 1942; étant soldat sur le territoire de l'Est j'ai vu qu'avaient eu lieu de grandes préparations s'étendant jusqu'en Crimée, et s'expliquant d'après mes propres observations pour me mener à la conclusion que les plans de la guerre contre l'Union Soviétique avaient été préparées très longtemps avant ce commencement." C'est exact, n'est-ce pas cette déposition ?

H0603 - 0068

R.- Oui;

Q; - Je n'ai plus de questionà poser à ce sujet.

H0603-0069

Q.- Je voudrais vous rappeler encore deux documents liés à la propagande menée en relation avec la préparation et l'agression contre l'Union Soviétique. J'entends par là le procès-verbal d'une conférence qui a eu lieu chez HITLER le 15 Juillet 1941. C'est le document L-221, M. le Président ; il a déjà été présenté. On va vous donner ce document tout de suite et je citerai un paragraphe ou deux. Je cite deux paragraphes à la première page.

"Maintenant il ne faut pas découvrir ce but devant le monde entier. Ceci n'est d'ailleurs pas nécessaire. Il n'est pas nécessaire de compliquer notre but par des explications inutiles. Des explications de ce genre s'avèrent inutiles et nous devons faire tout notre possible"....

Et plus loin : "Le motif devant le monde de notre activité doit être expliqué par des raisons tactiques. Nous devons agir de la même façon ici que pour la Norvège, la Hollande et le Danemark. Nous n'avons alors rien dit de notre opinion, et plus tard nous agirons de la même façon sans rien dire".

Connaissiez-vous une activité de ce genre chez HITLER ?

R.- Non, je n'ai pas connaissance d'une telle directive, mais le fait que de telles paroles et directives étaient proférées ici était la raison, comme je l'ai déjà dit, que je devais reconnaître comme ébranlées certaines bases de notre propagande.

Q.- Bon, et de même la propagande qui a été menée au sujet du plan Barbarossa édicté par l'OKW et signé par JODL ne vous était pas connue ?

R.- Je ne puis le dire ainsi. Si je pouvais le voir, je pourrais le confirmer. Le cas Barbarossa comme tel ne voulait rien dire pour moi jusqu'au début de ce procès.

Q.- Très bien, qu'on lui donne le document. M. le Président c'est le document C-26. Il a déjà été présenté à la Cour et je veux me reporter uniquement à ce qui concerne la question de la propagande. Il se trouve à la page 477 de votre livre de documents. Je vous citerai, accusé, un seul passage où il est dit : "Pour le

H0603 - 0070

moment il n'y a pas lieu de mener de propagande contre l'Union Soviétique dans différentes régions de l'Union Soviétique. La propagande doit être faite sur plusieurs langues. Cependant ceci ne doit pas nous mener au fait que le caractère de texte de propagande ne nous conduit pas en même temps à conclure de diviser la population de l'Union Soviétique". Vous ne nierez pas cette déposition ?

R.- Je ne connaissais ni le document ni le contenu de la directive que vous venez de lire.

Q.- Mais j'espère que vous ne nierez pas qu'il y a eu une propagande de ce genre menée en Union Soviétique.?

R.- Non, pour autant que je pouvais observer la propagande qui se faisait en Union Soviétique, elle avait une tendance contraire. Elle essayait d'inciter les nationalités différentes à l'autonomie, L'Ukraine, la Ruthénie blanche, les Pays Baltiques, etc...

Q.- Très bien. Maintenant je voudrais vous demander si, lorsque vous avez rencontré ROSENBERG pour la première fois, vous avez reçu de lui l'information concernant les problèmes de la propagande allemande à l'Est ?

R.- Je doutais d'avoir xxxx jamais avant ce procès parlé à M. ROSENBERG, mais je crois que je l'ai déjà rencontré, et ce d'une façon mondaine, mais je n'ai jamais eu de toute ma vie la moindre conversation officielle avec lui.

Q.- Bon. On va vous donner maintenant le document 1039-PS. C'est un document de ROSENBERG sur le travail de préparation concernant les problèmes dans les régions occupées de l'Est. Ce document a déjà été présenté à ROSENBERG et il ne l'a pas nié, au contraire il a confirmé ce document.

Je voudrais que vous vous reportiez à la xxxxxxxx deuxième citation qui est notée. La première je ne la lirai pas pour ne pas allonger les débats. Dans cet extrait il est dit : "En plus de ces impressions qui ont été classées plus haut et que je ne lis pas, je prie tous les représentants responsables de la propagande

H0603 - 0071

à savoir le Directeur du Ministère FRITSCHE, l'Ambassadeur SMIDT, le Dr. K..... de l'OKW et d'autres. Sans rentrer dans les détails de la tendance politique, je les ai informés de la situation, leur demandant de veiller à toute la terminologie et au vocabulaire employé dans la presse à ce sujet. En ce qui concerne les questions de l'Est, toutes ces questions ont été remises aux représentants de la propagande".

Est-ce que cette déclaration de ROSENBERG fut exacte alors que cela avait lieu avant l'agression contre l'Union Soviétique ?

R.- Non. Je me me souviens pas avoir été reçu à n'importe quel moment par ROSENBERG. J'ai nullement, avant le 22 Juin, reçu une information de ROSENBERG ou d'un de ses collaborateurs au sujet de l'invasion projetée sur l'URSS. Par contre, et cela pourrait peut-être éclaircir cette affaire, je me souviens qu'un collaborateur de ROSENBERG avait fait son apparition à plusieurs reprises chez moi ou auprès de mon collaborateur. Oui, je retrouverai bien le nom aussi.. C'était le chef de son groupe de presse... Il était auparavant rédacteur au Volkischer Beobachter... Oui, c'est le major K..... Il a fait son apparition à plusieurs reprises chez moi ou chez mes collaborateurs et a exprimé certains désirs de ROSENBERG concernant des questions de la propagande dans la presse, mais nullement avant le 22 Juin au sujet de ces questions.

Q.- C'est-à-dire que ce qui est écrit dans ce rapport de l'accusé ROSENBERG en ce qui vous concerne est faux ?

R.- "Mensonge" serait trop dire dans ce cas. Il se peut que toute cette instruction dont il parle se rapporte à une époque ultérieure ; je ne puis en juger puisque je n'ai pas lu tout le document. En outre il est possible que ROSENBERG n'ait pas été tellement exact dans ce rapport au sujet de la réception, je souligne réception des représentants de la propagande et de la presse.

Q.- Bon. A ce sujet je voudrais vous poser deux questions. En premier je me réfère à une lettre de Hans VOSS, qui est le document 471. Il se trouve entre vos mains. C'est l'extrait n° 3

.../..

H0603-0072

du document URSS-471. L'avez-vous trouvé ?

R.- Oui, je l'ai.

Q.- Voici ce dont témoigne Hans VOSS :

"Après la défaite des troupes allemandes à Stalingrad et avec le début de l'avance générale soviétique surle front de l'Est, GOEBBELS et FRITSCHE prirent beaucoup de soin en organisant la propagande allemande de façon à aider effectivement HITLERx à rectifier la position sur le front. Cette propagande fut fondée sur l'espoir que les Allemands pourraient tenir aussi longtemps que possible. Les Allemands furent intimidés par des histoires des soldats russes.

"Avec ce but dans l'esprit, des déclarations diffamatoires furent répandues sur les brutalités commises par les Russes,et le dessein de l'Union Soviétique d'annihiler la nation allemande , et le gouvernement allemand a fait encore une dernière tentative pour aider les troupes allemandes".

Est-ce exact ?

R.- C'est non seulement inexact, mais c'est de la stupidité.

Q.- C'est encore votre profession qui se xx retrouve dans ce que vous dites. Bon. Je voudrais que vous vous reportiez à votre déposition du 12 Septembre 1945. C'est le document 474-URSS, extrait n° 3. Avez-vous trouvé ce passage ?... Je citerai vos explications à ce sujet.

R.- Ce ne sont pas là toutes mes déclarations. Mais de quel passage voulez-vous parler, M. le Procureur ?

Q.- Je veux dire l'extrait n° 3 qui a été noté, qui commence par les mots "L'agression militaire contre l'Union Soviétique".

R.- Oui, j'ai trouvé.

Q.- Suivez, je vous prie. "L'agression militaire contre l'Union Soviétique, d'après ce qui avait été convenu, avait été préparée par l'Allemagne en secret. C'est pourquoi xxxxxxxxxxxxx aucun travail de propagande n'avait été fait pendant cette préparation de la guerre contre l'Union Soviétique. Une campagne active antisoviétique faite par les organes de propagande allemand

.../

H0603 - 0073

commença seulement après que l'activité militaire eût commencé sur le front de l'Est. Dans le cas présent il y a lieu d'indiquer que le problème qui ressort de tout cela, problème qui a été présenté par GOEBBELS devant tout l'appareil de propagande, revenait au fait qu'il fallait justifier l'agression de l'Allemagne contre l'Union Soviétique.

"En tant que chef de la presse allemande et de la radiodiffusion des nouvelles par radio, j'ai organisé une campagne à grande échelle de façon à convaincre la population allemande de ce que c'était l'Union Soviétique qui était responsable et non l'Allemagne. Pour accuser l'Union Soviétique dans la préparation de l'agression contre ce pays, j'ai fait tout mon possible pour effrayer les populations de l'Europe et leur démontrer les horreurs du bolchevisme et pour leur déclarer que seule l'Allemagne germano-fasciste était un apôtre et un héros européen luttant contre la ploutocratie et contre l'impérialisme rouge."

Reconnaissez-vous cela ?

R.- Il y a en effet ici quelques déclarations réelles que j'ai faites, mais elles ont été encore une fois assimilées, et si je puis je citerai les bases réelles de ce que vous venez d'exposer. Je serai bref.

Il est exact qu'à Moscou j'ai exprimé que la guerre contre l'Union Soviétique n'avait pas contenu de travail préparatoire de propagande parce que cette guerre venait subitement et d'une façon surprenante. Ensuite, il est exact qu'après l'attaque contre l'URSS il était du travail principal de la propagande allemande de justifier la nécessité de cette attaque, de souligner toujours et encore que nous n'avions fait que prévenir une attaque soviétique. De plus il est exact que j'ai dit que la tâche suivante de la propagande était (c'est presque la même chose) d'exposer que non pas l'Allemagne mais la Russie était responsable de cette guerre.

Malheureusement on a omis dans ce procès-verbal l'argument le plus important que je citais, à savoir la constatation que

H0603 - 0074

moi-même, et avec moi des millions d'Allemands, croyaient les indications officielles du gouvernement parce que tout simplement il nous aurait paru stupide et fou si, lors d'une guerre non encore terminée à l'Ouest, quelqu'un déclenchait de façon volontaire une guerre à l'Est.

Et je continue : "Il est également exact que les documents du Livre Blanc que le Ministère des Affaires Etrangères faisait paraître étaient très restreints. Il est également exact que la propagande allemande voulait faire peur à l'Europe du bolchevisme et finalement il est exact que la propagande allemande soulignait toujours que l'Allemagne était la seule puissance capable d'arrêter la révolution mondiale soviétique".

Q.- C'est bon. Maintenant je voudrais que vous vous reportiez à l'extrait n° 4 de ce même document qui se trouve entre vos mains. Cet extrait concerne la propagande pour maintenir dans l'opinion de la population allemande une idée de la position allemande. Je voudrais vouslire ce passage n° 4 :

"Au début de 1943 j'ai essayé de confirmer que l'Allemagne disposait d'un tel armement devant lequel s'effondreraient nos adversaires. De plus j'ai essayé d'inventer des données fictives sur les possibilités en armement d'après les chiffres que me donnait le Ministre du Reich de l'armement, SPEER".

Est-ce exact ?

R.- Une partie est fausse, l'autre partie qui est exacte est faussement exprimée. Pour commencer par la dernière, il est exact que des indications du Ministère de l'armement me parvenaient indications qui me laissaient espérer le progrès. C'était par exemple des chiffres sur la production mensuelle d'avions, des chiffres sur la production d'avions de chasse particulièrement efficaces. Mais entretemps j'ai dû constater en interrogeant SPEER lui-même que les chiffres que j'avais reçus étaient tous exacts et que les avions étaient ou bien mal employés - par exemple ils étaient employés pour l'offensive des Ardennes au lieu de servir à la protection de la patrie -, ou bien qu'on ne pouvait les utiliser en

.../..

H0603 - 0075

raison du manque d'essence. La première moitié...

Q.- C'est trop en détail, accusé FRITSCHE. Vous nous donnez des détails qui ont déjà été éclaircis et qui n'ont aucune importance pour le sujet qui nous intéresse. Je voudrais vous présenter la déposition de l'accusé SPEER qui a été interrogé par le Procureur Soviétique le 14 Novembre 1945. Je présente ce document sous le n° URSS-492. Je voudrais seulement lire le passage de ce document qui concerne la conduite de la propagande justement pendant cette période. Je lis :

"En Septembre 1944 j'ai écrit une lettre au Dr. GOEBBELS." Puis je saute quelques lignes et je trouve : "Dans cette lettre je prévenais GOEBBELS qu'il menait une propagande fausse sur le nouvel armement et de ce fait réveillait un espoir inutile parmi la population allemande. C'était une propagande qui était menée par le Dr. GOEBBELS dansle but de donner à la population allemande l'espoir d'une fin de guerre favorable".

Est-ce que c'est exact ?

R.- En partie seulement. Il est exact que le Dr. GOEBBELS en personne pendant plus d'une année avant l'emploi des armes V en a fait la propagande. D'un autre côté, SPEER lors de son interrogatoire a déclaré ici qu'il connaissait maintenant la source réelle des armes miraculeuses, c'est-à-dire le Standartenfuehrer von BERG. Le Dr. GOEBBELS, pendant les derniers mois de l'année 1944, a essayé de limiter cette propagande pour les armes miraculeuses, propagande qu'il avait lui-même lancée.

Q.- Maintenant je voudrais vous rappeler votre rôle personnel dans la propagande qui a été menée en ce qui concerne de nouvelles armes afin d'agir d'une façon active contre les troupes alliées et de convaincre l'opinion allemande de la valeur de ces armes. Je voudrais vous présenter un document. C'est votre discours à la radio du 1er Juillet 1944.

LE PRESIDENT.- Aurez-vous bientôt fini ou vaut-il mieux suspendre l'audience maintenant ?

H0603-0076

GENERAL RUDENKO.- Je pense, M. le Président, qu'il y aurait lieu de faire une interruption. J'en ai encore pour une demi-heure.

(L'AUDIENCE EST SUSPENDUE POUR IO MINUTES).

GENERAL RUDENKO.- On vous a montré le passage n° 6 du document 496-URSS. C'est votre déclaration faite le 1er Juillet 1944. Je vais la lire :

"Nous autres, Allemands, nous exprimons d'une façon très restreinte au sujet de la livraison de nouvelles armes. Nous savons que tôt ou tard la Grande-Bretagne rompra le silence par lequel elle voulait couvrir au début ses activités. Les rapports reçus de Bretagne au cours des derniers jours et surtout aujourd'hui prouvent que les effets de ces premières armes nouvelles ne sont que trop visibles. Il est d'ailleurs un point actuellement pour la Bretagne qu'il ne peut pas s'agir qu'elle se plaigne d'une vague de haine qui surgirait de l'Allemagne contre les Iles Britanniques. A la cinquième année de la guerre il est absolument inutile de parler de sentiments, quoique l'on pourrait dire beaucoup à ce sujet".

Vous reconnaissez, accusé FRITSCHE, que par une telle propagande vous trompiez le peuple allemand et l'intelligentsia, une résistance absolument futile et sans raison ?

R.- Au contraire dans ce cas j'ai été beaucoup plus réservé et beaucoup plus réticent au sujet du résultat de l'utilisation de V 1. D'ailleurs la phrase qui suit immédiatement, celle que vous avez citée , dit ceci : "Nous ne pouvons que répéter que le V 1 est pour nous un moyen de briser la terreur de l'ennemi".

Q.- Parfait. Maintenant je veux vous rappeler, accusé FRITSCHE, les dépositions que vous avez faites en date du 12 Septembre 1945 au sujet de l'activité de l'organisation des "Werwolf" C'est la pièce URSS-474, passage n° 5. L'avez-vous trouvé ?

R.- Oui, je l'ai trouvé.

Q.- Je vais le lire : "A la fin de Février 1945, le

.../..

28 Juin 1946. 15hs-16hs.

H0603-0077

Secrétaire d'Etat du Ministère de la Propagande, le Dr. NAUMANN, m'a soumis les instructions de GOEBBELS tendant à élaborer le plan de l'organisation d'un centre secret de radio. Ensuite il a dit que le gouvernement allemand avaitpris des dispositions concernant les membres et de former une organisation dénommée "Wehrwolf". Il faut, a déclaré NAUMANN, qu'un tel centre de radio dirige tout le mouvement de résistance du "Wehrwolf".

Comme on le voit par vos dépositions, vous vous opposiez à la création d'un tel centre. Vous en aviez parlé avec GOEBBELS, mais le centre d'émission fut néanmoins créé. Les émissions furent confiées à l'ancien directeur du département à la propagand du Reich de Silésie. Est-ce exact ?

R.- Non. On confond deux choses ici. 1) Le plan décrit dans l'alinéa que vous avez lu, plan de création d'un émétteur du Wehrwolf, prévoyait un émetteur mobile, mais cet émetteur n'a pas été créé. Par contre, et d'ailleurs en mon absence, le 1er Avril 1945, sur instruction directe émanant du Dr. GOEBBELS, ce que l'on appelait l'ancien émetteur Deutschland a été inauguré comme émetteur Wehrwolf.

Q.- C'est parfait. Je vais vous présenter, afin de ne pas discuter avec vous à ce sujet, votre propre déclaration faite à la radio le 7 Avril 1945. C'est le même document URSS-496, passage n° 7. Avez-vous trouvé le passage ?

R.- Oui, je l'ai trouvé.

Q.- Vous disiez alors : "Cependant, comme résultat d'une suprématie en hommes et en matériel, l'ennemi a réussi à pénétrer loin avant sur le territoire allemand et actuellement il s'efforce de réaliser contre nous son programme d'anéantissement".

Puis, un peu plus loin : "Personne ne doit s'étonner si la soif des coeurs pour la vengeance ne demande pas de longue interruption. Elle s'élève comme une grande flamme et passe à l'action. Que personne ne s'étonne si, dans certains endroits déjà occupés, la population civile prend part à la lutte ou bien si, une fois l'occupation déjà accomplie, la lutte se poursuit par est

.../..

H0603-0078

poursuivie par des personnes en civil. Si, sans organisation, sans préparation et sans l'instinct à la vie, ce fait s'est produit, nous le nommerons aujourd'hui le 'Wehrwolf'".

Que direz-vous maintenant ?

R.- Bien que cette citation, elle aussi, soit arrachée de son contexte, je la reconnais parfaitement. Malheureusement il y manque un passage où je parlais du droit et où je disais : Le droit est une chose très délicate. Il est entré dans la tradition et dans la conscience morale. Actuellement il y a...

Q.- Pardonnez-moi de vous interrompre. Je ne voulais établir qu'un seul fait, c'est celui que vous faisiez non pas des objections mais que vous appeliez les gens à faire partie de l'organisation du Wehrwolf.

R.- C'est entièrement faux. Ceci n'est même pas une propagande en faveur du Wehrwolf, c'est simplement une justification pour des cas de Wehrwolf.

Q.- Bien, laissons cette question. Je vais maintenant vous demander si vous savez qui dirigeait l'organisation du Wehrwolf ?

R.- Il a déjà été dit ici que c'était en tête BORMANN, mais sous ses ordres il y avait encore un chef des SS dont je n'ai pas réussi à retrouver le nom. Déjà au cours des interrogatoires que j'ai subis à Moscou, j'ai nommé un de ces collaborateurs et il s'agissait de Gunther DALWIN.

Q.- C'est bon. Avant de vous poser quelques dernières questions, je veux vous demander : N'est-il pas un fait que ROSENBERG et STREICHER avaient une grande influence sur la propagande allemande ?

R.- Leur infl uence était particulièrement faible. La propagande officielle allemande n'était pas influencée du tout par STREICHER et quant à ROSENBERG cette influence ne me paraissait pas sensible du tout. Le degré de cette influence m'était insensible.

Q.- C'est bon. J'ai quelques dernières questions à vous poser. Vous avez déclaré ici au Tribunal que, si vous aviez

.../..

H0603-0079

connu les ordres d'HITLER au sujet du massacre de personnes, vous ne vous seriez pas rangé du côté d'HITLER. Est-ce juste ?

R.- Vous m'avez parfaitement bien compris.

Q.- Autrement dit je dois comprendre que vous seriez allé, dans ce cas-là, contre HITLER ?

R.- Il est difficile de dire ce que j'aurais fait alors. C'est naturellement là une question à laquelle j'ai réfléchi souvent maintenant.

Q.- Je vais vous demander : Au début de 1942, comme vous l'avez déclaré au Tribunal, vous aviez reçu des informations selon lesquelles, en Ukraine occupée par les Allemands, dans une région, se préparait une extermination des Juifs et de l'Intelligentsia ukrainienne seulement parce qu'ils étaient des Juifs et des intellectuels ukrainiens. Vous le saviez, n'est-ce pas ?

H0603 - 0080

R. - C'est exact.

Q. - C'étaut au début, en mai 1942, vous faisiez partie de la 6ème Armée. Dans cette 6ème Armée, vous aviez appris l'existence de l'ordre relatif au massacre des Commissaires Soviétiques, est-ce juste ?

R. - Oui.

Q. - Vous pensiez que cet ordre sanglant ne devait pas être appliqué, n'est-ce pas ?

R. - C'est exact.

Q. - Vous saviez que cet ordre découlait de Hitler ?

R. - Oui, je pouvais l'imaginer.

Q. - Done, en 1942, des ordres d'Hitler relatifs au massacre existaient, mais néanmoins vous marchiez à ses côtés ?

R. - Vous comparez deux choses que l'on ne peut pas comparer, M. le Représentant du Ministère Public; il y a une grande différence entre la question de savoir si les Commissaires ne sont pas traités comme des prisonniers de guerre, ou si l'on donne l'ordre de tuer 5 millions de Juifs.

Q. - Donc, vous considériez cet ordre comme possible, et admissible, dans les conditions de la conduite de la guerre par l'armée allemande. Je vous comprends bien ? C'est ainsi , si vous n'avez pas agi contre Hitler ?

R. - Non, je considérais cet ordre comme une chose impossible et c'est la raison pour laquelle j'ai agi très activement contre cet ordre, et non pas seulement passivement comme d'autres ont pu le faire.

H0603-0081

Q. - Mais vous continuiez toujours à supporter Hitler ?

R. - Oui.

Q. - Une dernière question : dites-moi , au cours de la guerre, aviez-vous eu l'occasion de faire connaissance avec les questions relatives à la guerre biologique ?

R. - Jamais.

Q. - Vous connaissez le nom du Major von Passavant ?

R. - Ce nom m'est connu.

Q. - Il était le représentant de l'OKW au Ministère de la Propagande ?

R. - Ce n'est pas exactement cela. Il était spécialiste de la radiodiffusion dans le cadre du service de propagande de l'OKW.

Q. - Maintenant, une copie de votre lettre, en date du 19 octobre 1944, dans laquelle figurent votre signature et celle du Major von Passavant de l'OKW. Vous lirez ce document :

"Au Major von Passavant, OKW,

"Gustave Otto, le dirigeant de l'entreprise de Reichenberg, me fait parvenir ici un projet pour une guerre biologique. Je vous le transmets, en vous demandant de le faire suivre aux autorités compétentes."

Vous vous souvenez de ce document ?

R. - Non, naturellement, je ne me souviens pas de ce document, mais je déclare en même temps qu'il est indubitable que ce document est authentique.

Q. - Je vous pose une dernière question : ainsi, vous aidiez à la préparation pour l'exécution d'une guerre biologique ? Est-ce ainsi ? Je n'ai plus de question à poser.

H0603 - 0082

R. - Oui, mais il faut que j'aie la possibilité de donner une réponse encore à la dernière question.

Je constate que je n'étais nullement en faveur d'une guerre biologique, mais que la situation était ainsi que chaque jour, je recevais des piles de plus en plus imposantes de lettres que je devais transmettre, et on me transmettait, à moi, simplement les lettres d'accompagnement rédigées sur deux ou trois lignes, et je ne prenais pas connaissance des lettres elles-mêmes.

LE PRESIDENT. - Dr. Fritz, voulez-vous procéder au second interrogatoire ?

DR. FRITZ. - M. Fritsche, au cours de l'interrogatoire contradictoire, auquel a procédé M. le Général Rudenko, on vous a reproché votre allocution radiodiffusée du 2 mai 1940, dans laquelle vous parlez de votre voyage en Norvège. Pouvez-vous dire exactement quand vous avez fait ce voyage ?

R. - Je ne peux pas indiquer exactement la date, mais si je ne me trompe, c'était à la fin du mois d'avril.

Q. - On me dit, ou plutôt, on vous a présenté à ce moment-là le rapport officiel du Gouvernement norvégien sur les dommages de guerre, après l'occupation de la Norvège par l'Allemagne. On me dit que les combats qui ont causé ces dommages ne peuvent avoir eu lieu après la fin de votre voyage. Est-ce exact ?

R. - Parfaitement possible, mais je voudrais expliquer ce qui suit : dans l'extrait qui a été lu par le Représentant du Ministère Public, sans qu'il ait indiqué le début du texte, j'ai décrit exactement ce que j'ai vu dans les endroits désignés comme Lilihammer et Kurvers Valley. Voilà les noms dont je me souviens. Or,

H0603 - 0083

si l'on compare maintenant ces indications avec les indications données par le Gouvernement norvégien sur l'ensemble des dommages, ce n'est pas autre chose que la tentative de mesurer un liquide avec un mètre, ou inversement.

Q. - Une autre question encore : votre voyage a eu lieu avant ou après le débarquement britannique en Norvège ?

R. - J'ai pu observer encore un combat avec des troupes britanniques, et si je ne me trompe, c'était au Sud de la localité qui s'appelle Ottar, dans la Vallée de Kurvers.

Q. - M. le Président, au cours de l'interrogatoire, le Général Rudenko a présenté trois procès-verbaux d'interrogatoires, à savoir l'interrogatoire de Voss, URSS-471, l'interrogatoire de Schorner, URSS_472, et celui de Stahel URSS 473. Entre temps, j'ai pu examiner ces trois procès-verbaux, et je prie le Tribunal de bien vouloir, lui aussi comparer ces trois procés-verbaux. J'ai constaté que dans ces trois procès-verbaux, émanant de trois personnes différentes, une partie des réponses concordent textuellement. C'est ainsi par exemple....

LE PRESIDENT. - C'est une discussion que vous faites, vous ne posez pas de question au Témoin.

DR. FRITZ. - Oui, mais je voulais simplement présenter une demande M. le Président. Si ces trois procès-verbaux devaient être considérés en ce qui concerne la formation de votre jugement, j'aimerais demander qu'on veuille bien mettre à ma disposition ces documents, en vue de l'interrogatoire.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous dire qu'on devrait examiner les trois dépositions sous serment, ou désirez-vous

H0603 - 0084

Que les personnes qui ont fait ces dépositions sous serment viennent ici pour témoigner. Que voulez-vous dire ?

BR. FRITZ. - C'est la dernière des deux possibilités, M. le Président, que je voudrais me réserver.

R. - Quant à moi, tout ce que je peux demander, c'est qu'on les fasse venir tous les trois.

LE PRESIDENT. - La Cour prendra votre demande en considération.

DR. FRITZ. - Merci, M. le Président.

Par ailleurs, je peux renoncer à toute autre question à poser au témoin.

LE PRESIDENT. - Une question, accusé. Vous avez parlé du décret des Commissaires, et vous en avez parlé comme si c'était un ordre de ne pas considérer les Commissaires comme étant prisonniers de guerre. L'ordre était tel n'est-ce pas ? L'ordre était de les tuer.

R. - L'ordre dont j'ai pu prendre connaissance dans la 6ème Armée était de fusiller les commissaires qui étaient faits prisonniers.

LE PRESIDENT. - C'est tout à fait différent de ne pas les traiter en prisonniers de guerre. La réponse que vous avez donné était que vous imaginiez que cet ordre pour les Commissaires provenait d'Hitler. C'est un ordre tout à fait différent de celui de ne pas traiter les Commissaires de guerre comme des prisonniers ordinaires. C'est une autre question que de tuer 5 millions de Juifs.

R. - Je reconnais, dans ce cas, que l'expression dont je me suis servi dans la question des Commissaires n'était pas correcte.

H0603 - 0085

LE PRESIDENT. - Une autre chose : au mois d'octobre 1939, une fausse déclaration a été publiée dans un journal allemand à propos de l'Athénia. C'est juste, n'est-ce pas ?

R. - En octobre 1939 ? Pendant toute la durée du mois de septembre et en octobre 1939, on a publié des indications inexactes, dans la presse allemande, et cela a été également diffusé dans la radio allemande.

Q. - Oui, mais le 23 octobre 1939, une déclaration particulièrement fausse disant que l'Athénia avait été coulé par ordre de M. Winston Churchill a figuré dans les journaux allemands. Vous en avez entendu parler ?

R. - Oui.

Q. - Et vous avez continuer à parler de ces mensonges à la radiodiffusion pendant quelque temps, n'est-ce pas ?

R. - Evidemment, parce qu'à ce moment-là, je supposais encore que c'était vrai.

Q. - Oui, je voulais vous parler de cela. Vous aviez un officier de liaison avec la Marine, à votre service, n'est-ce pas ?

R. - Oui.

Q. - Quelles enquêtes avez-vous faites ?

R. - Cet officier de Marine n'était pas véritablement un officier de liaison avec le Haut-Commandement de la Marine de guerre ; il était officier de liaison pour l'ensemble de la Wehrmacht. Malgré cela, j'ai naturellement fait appel à ses services dans les questions touchant la Marine, et c'est lui que j'ai chargé à plusieurs reprises, ou que j'ai prié de s'informer de l'état de l'enquête auprès de l'Office du Haut Commandement de la Marine, en ce qui concerne l'Athénia. Mais la réponse restait toujours

H0603-0086

la même, il n'y avait pas de sous-marin allemand à proximité de l'endroit où cette catastrophe a eu lieu.

Q. - Voulez-vous dire que cet officier de liaison de la Marine de Guerre, ne vous a dit cela qu'après le 23 octobre 1939 ?

R. - Oui.

Q. - Et il a continué à vous dire cela ?

R. - Oui.

Q. - C'est tout.

LE PRESIDENT. - Vous pouvez reprezndre votre place. Oui, Dr. Fritz ?

DR. FRITZ. - J'appelle alors mon seul témoin, M. von Schirmeister.

- On introduit M. von Schirmeister -

LE PRESIDENT. - Voulez-vous dire votre nom ?

R. - Moritz von Schirmeister.

LE PRESIDENT. - Voulez-vous répéter ce serment après moi : Je jure par Dieu tout-puissant et omniscient de dire la vérité pure, de ne rien ajouter, et de ne rien retenir.

- Le témoin répète le serment.

LE PRESIDENT. - Vous pouvez vous asseoir.

DR. FRITZ. - M. le Témoin, avant le début de votre interrogatoire, j'aimerais vous prier, dans toutes vos réponses, d'être aussi bref que possible. Voulez-vous, je vous prie, tout d'abord, donner de très brèves indications biographiques pour que le Tribunal sache à qui il a à faire ?

H0603 - 0087

R. - Je suis le fils d'une famille d'officiers, j'ai été fonctionnaire pendant un certain temps, 10 ans, puis pendant quelques années j'ai été en Amérique du Sud. Puis, j'ai été rédacteur jusqu'au moment où j'ai été appelé à Berlin, le ler octobre 1931. Je suis entré dans le Parti, j'ai été SS Hauptsturmfuehrer dans l'Allgemeine SS; pendant la guerre, j'ai été soldat à 4 reprises. En dernier lieu, et à partir du ~~XXXJXXXXXX~~ 22 septembre 1944, j'ai été capturé par les forces britanniques ; depuis ce temps, je suis en Angleterre.

Q. - Lorsqu'il y a quelques jours, je discutais avec vous le thème de votre interrogatoire, vous m'avez déclaré que votre attitude positive en ce qui concerne le National-Socialisme, attitude que vous avez eu autrefois, ne vous empêchait nullement de faire une déclaration conforme à la vérité, est-ce exact ?

R. - Je vous ai déjà dit que j'ai cru à cette idée, que je lui ai tout sacrifié, j'ai tout perdu aussi. C'était pour moi une chose très amère, mais je sais aujourd'hui que j'ai servi une cause qui n'était pas la bonne. Je m'en suis complètement dégagé, déjà dans le temps où je suis en Angleterre, j'ai pu participer à la rééducation de mes camarades, c'est là que j'ai eu l'autorisation de publier le journal du camp, et si je le pouvais, je participerais à la reconstruction d'une Allemagne démocratique.

Q. - Quand avez-vous fait la connaissance de l'accusé Fritsche ?

R. - le ler juillet 1938.

Q. - Qui étiez-vous à ce moment-là, et quelle était la fonction à laquelle vous deviez être appelé ?

R. - J'étais rédacteur en chef à Braunschweig, et j'é-

H0603-0088

tais appelé au Ministère de la Propagande, pour être attaché directement, en ce qui concerne la presse, au Dr. Goebbels.

Q. - Et quelle est la fonction qu'effectivement vous avez occupée au Ministère de la Propagande ?

R. - Jusqu'au ler juillet 1943, j'ai été attaché directement au service de presse du Dr. Goebbels, puis j'ai été attaché au Secrétaire d'Etat , le Dr. Gutterer, et cela jusqu'au ler avril 1944. Je suis allé avec lui encore pour trois mois à l'UFI, l'organisation mère de toutes les organisations cinématographiques. Alors, le 31 juillet 1944, je suis allé au front.

Q. - Vous étiez donc journellement avec le Dr. Goebbels ?

R. - Depuis le début de la guerre, je me permettrai de décrire rapidement ce qui constituait l'essentiel de mon activité.

Q. - Faites-le très brièvement.

R. - Pendant la guerre, j'étais chargé de réviser tout le matériel qui nous provenait de la presse, et de l'écoute de la radio étrangère. Je devais en fournir des extraits au Dr. Goebbels. Ces extraits constituaient, pour le Dr. Goebbels, la base de ses instructions, en ce qui concerne la propagande. C'est lui, qui le matin toujours donnait ses instructions. L'après-midi et le soir je faisais passer ces instructions aux différents services de la presse et de la radio, par téléphone, et c'est la raison pour laquelle pendant la guerre dans la mesure où ce n'étaient pas mes représentants qui le faisaient, je me trouvais dans l'appartement du Dr. Goebbels, je prenais mes repas avec lui, je passais la nuit dans sa

H0603 - 0089

maison, je l'accompagnais au cours de ses voyages, etc...

Q. - Quelles étaient les fonctions de Fritsche à ce moment-là ?

R. - M. Fritsche, à ce moment-là, était le représentant du chef de section dans le service de la presse du Reich.

Q. - Voulez-vous, je vous prie décrire les fonctions de Fritsche dans le Ministère de la Propagande dans la suite aussi, mais faites-le brièvement.

R. - Je devais faire un stage dans le service de la Presse de l'intérieur du Reich pour y acquérir une certaine expérience. La situation dans ce service était très mauvaise, aussi mauvaise que l'on peut l'imaginer. Le directeur de ce service M. Berndt avait une politique de brutalité . Il criait, il commandait, il congédiait à tour de bras les rédacteurs qui se trouvaient dans ce service.

Les personnes qui travaillent là-bas, en général, n'étaient pas à la hauteur de leur tâche, la seule personne qui représenta une véritable valeur dans ce service a toujours été M. Fritsche. Il était le seul spécialiste qui connaissait les difficultés et les besoins de la presse, et d'une part il avait à réparer la casse que faisait constamment M. Berndt, et d'un autre côté, il essayait de remplacer dans le cadre de l'organisation les mauvais rédacteurs par un personnel qui fut meilleur.

Q. - On peut donc dire que Fritsche n'était pas venu dans ce ministère parce qu'il y était envoyé par le Parti mais qu'il y est venu en tant que spécialiste ?

R. - Il n'y est venu qu'en tant que spécialiste. Les membres du Parti de tendance extrémiste qui provenaient du Parti n'estimaient pas M. Fritsche, mais il a été tou-

H0603 - 0090

jours par la suite le bon esprit de la presse.

Q. - Est-ce que Fritsche, à ce moment-là, faisait partie des collaborateurs du Ministère qui étaient reçus régulièrement par Goebbels pour les conférences ?

R. - De telles conférences régulières n'avaient pas lieu encore à ce moment-là. En tout cas, M. Fritsche n'en faisait pas partie.

Q. - On ne l'a fait venir à ces conférences que lorsqu'il est devenu chef de section.?

R. - Oui, dans la mesure où ces conférences avaient déjà lieu à ce moment-là, mais en fait ceci n'a eu lieu qu'à partir du moment où la guerre avait déjà commencé.

Q. - De quelle manière M' Goebbels avait-il l'habitude de s'entretenir avec ses collaborateurs ?

R. - Depuis le commencement de la guerre, il y avait quotidiennement des conférences à 11 H. du matin que dirigeait M. Goebbels lui-même, et au cours desquelles il donnait toutes les instructions nécessaires en ce qui concerne la propagande.

Q. - Combien y avait-il de participants à ces conférences de 11 H. du matin ?

R. - Dans les premiers temps, c'est-à-dire jusqu'au début de la campagne de Russie, il y avait environ 20 personnes, plus tard ce cercle s'est étendu à environ 50 personnes.

Q. - Est-ce qu'on discutait autour de ces conférences, ou bien ces conférences représentaient-elles plutôt des séances où l'on donnait des ordres ?

R. - On n'a jamais discuté au cours de ces conféren-

H0603-0091

GES. Tout d'abord, c'était l'officier de liaison de l'OKW qui donnait un aperçu sur la situation militaire, et alors le Dr. Goebbels donnait ses instructions pour la propagande, tout particulièrement en ce qui concerne la presse, la radio, les actualités cinématographiques.

Q. - Qui dirigeait ces conférences, en cas d'absence du Dr. Goebbels ?

R. - Normalement, c'était alors le Secrétaire d'Etat.

Q. - Qui les dirigeait en l'absence de ce Secrétaire d'Etat lui-même ?

R. - Le plus souvent, c'était Fritsche, mais parfois aussi le chef du service de la presse étrangère, ou bien la section de l'étranger en général, mais le plus souvent c'était M. Fritsche.

Q. - Est-ce que dans ce cas M. Fritsche donnait des instructions journalières pour la propagande, de sa propre initiative ? Comment en était-il ?

R. - Non, lorsque le Ministre n'était pas à Berlin, il demandait à être mis au courant de toutes les informations qui arrivaient et quise rapportaient à la presse étrangère. Et alors, il donnait à moi ou à un de mes représentants des instructions, tout comme il le faisait d'habitude au cours des conférences. Je devais transmettre ces instructions par téléphone à Berlin. Ces instructions étaient enregistrés par un sténographe, et étaient alors lus textuellement comme représentant les instructions du Ministre.

Au cours de la conférence, d'ailleurs cela doit ressortir des procès-verbaux, il était toujours expressément stipulé qu'il s'agissait d'instructions du Ministre.

H0603 - 0092

Q. - Lorsque Fritsche transmettait ces instructions qui provenaient de Goebbels, est-ce qu'il a essayé d'éclaircir des problèmes qui n'étaient pas traités par Goebbles, en les faisant discuter ?

R. - Lorsque Goebbels continuait à rester absent de Berlin, il arrivait que les dernières informations ne nous parvinssent point. Dans ce cas, M. Fritsche faisait discuter ces choses, il faisait peser le pour et le contre et alors il donnait des instructions de sa propre initiative. Ceci était fixé par écrit, le Ministre le lisait lorsqu'il revenait, et alors il l'approuvait ou le modifiait.

Q. - Mais il n'y avait pas seulement cette grande conférence qui groupait 30, ou 40, ou 50 personnes et auxquelles Goebbels donnait ces instructions ? Il y avait sans doute aussi des réunions plus intimes ?

R. - Au cours de la matinée, il y avait naturellement les chefs de section qui venaient trouver le Ministre pour questions de service.

Q. - Est-ce qu'on faisait participer Fritsche à ces entretiens d'un caractère plus intime ?

R. - Généralement non. Le Ministre profitait de ces conférences où étaient représentés tous les services, pour résumer tout ce qu'il avait à dire en ce qui concernait la presse et les actualités, et la radio, et ensuite les réunions où l'on discutait certains détails ne groupaient que les gens qui ne s'intéressaient pas aux questions générales.

Q. - Quelle était la fréquence selon laquelle on faisait appel à Fritsche, par rapport au Secrétaire d'Etat Panke, à Putterer ou enfin au Dr. Naumann ?

R. - Les Secrétaires d'Etat pouvaient toujours par-

H0603 - 0093

ticiper aux entretiens à caractère privé, et de même ceux qui étaient chargés de certains services et qui étaient présents en permanence. Quant à M. Fritsche, il n'a assisté que très rarement à ces entretiens à caractère plus intime.

Q. - Quelles étaient les fonctions des douze chefs de section du Ministère de la Propagande dont l'un était l'accusé Fritsche ?

R. - On pouvait répartir ces différents chefs de service de la manière suivante. Il y avait d'une part les spécialistes comme par exemple le chef du budget, le Dr. Ott d'autre part il y avait les membres du Parti comme par exemple M. Berndt; en ce qui concerne les services il n'avait pas grand chose à dire. Il n'avait pas le pouvoir qu'en général a un chef de service dans un Ministère. Il était généralement connu que le Ministre se servait d'eux comme d'un instrument. Quand il n'avait plus besoin d'eux, il les renvoyait. Il n'en était pas seulement ainsi en ce qui concerne les chefs de services, maisje rappellerai ici de quelle manière il a chassé son Secrétaire d'Etat Putterer lorsqu'il en a eu assez de lui.

Q. - Le Ministère Public reproche à Fritsche d'avoir dans les agences d'information, et également en se servant de la radio, forgé un instrument qui a joué un rôle très important dans la réalisation de ceux qu'on appelle les conspirateurs.

Est-ce que l'organisation de la Presse dans l'Etat national-socialiste peut être attribuée à Fritsche ? Que pouvez-vous dire à ce reproche qu'on lui adresse ?

R. - Lorsque M. Fritsche vint au Ministère, le serviee était organisé de puis longtemps. Au r estant, je puis dire aussi que même le Dr. Goebbels ne peut pas être

H0603 - 0094

considéré par l'Accusation comme faisant partie des conspirateurs étant donné qu'il ne poussait pas à la guerre, mais qu'il voyait sa tâche dans une conquête sans effusion de sang des différents pays.

Q. - Donc, cette organisation était déjà faite lorsque Fritsche fut chargé de la direction du service de la presse allemande en hiver 1938 ?

R. - Oui, ce service était absolument fait.

Q. - Fritsche était-il indépendant dans la direction de ce service, et s'il ne l'était pas de qui dépendait-il ?

R. - M. Fritsche ne dépendait pas seulement malheureusement du Dr. Goebbels. Il était entre deux feux. Il y avait de l'autre côté encore le chef de la presse du Reich, le Dr. Dietrich et dans toute la presse allemande, on connaissait l'abime qui séparait ces deux hommes. Le chef de la presse du Reich était, il est vrai, intégré dans le Ministère de la Propagande, mais malgré cela il exigeait le droit de pouvoir donner des instructions d'une manière autonome en tant que chef de la presse du Reich, et lorsque le Ministre et le Chef de la presse du Reich n'étaient pas d'accord surun point, cette discussion était toujours réalisée aux dépend du malheureux chef de la presse de l'intérieur du Reich, Fritsche.

Q. - Dans quel sens a-t-il exercé son activité ? A-t-il essayé d'être encore plus dure, ou bien a-t-il essayé d'atténuer la tension existante ?

R. - J'ai déjà dit que M. Fritsche était le seul véritable spécialiste du service d'information qui travail-

H0603-0095

lait dans ce service de presse. Il connaissait les besoins et les misères de la presse. Il savait qu'un rédacteur ne pouvait travailler que lorsqu'on lui laissait une certaine liberté, et c'est ainsi que toujours et à chaque occasion il s'est employé pour obtenir un relâchement de ces entraves, et il a fait certainement bien plus qu'on n'a pu s'en rendre compte à l'extérieur, car le Ministre prenait toujours sa décision, et en ce qui concerne le monde extérieur, on ne voyait que ce que désirait obtenir le Ministre.

LE PRESIDENT. - Je crois qu'il a répondu à la question

Q. - Avez-vous des critiques à formuler en ce qui concerne la presse ? La presse ne lui paraissait-elle pas assez violente ?

R. - La presse ne lui paraissait pas assez violente, oui.

Q. - Quelle était l'attitude de Fritsche à l'égard de telles demandes, cela tant en ce qui concerne les journalistes individuels, qu'en ce qui concerne les journaux eux-mêmes ?

R. - Toujours à nouveau et à chaque occasion, tant dans les conférences dirigées par le Ministre que dans des réunions privées, il s'est employé pour la presse et pour les journalistes, et il a essayé de défendre leur point de vue devant le Ministre.

Q. - Pouvez-vous indiquer le nom de quelques journalistes et de quelques journaux qu'il a essayé de protéger ?

LE PRESIDENT. - Pourquoi devrait-on mentionner ici les noms de journalistes et de journaux ? Ces détails sont superflus.

H0603 - 0096

Q.- M. le Président, permettez-moi tout au moins alors de présenter à ce propos une déclaration sous la foi du serment à laquelle je donne le n° Fritsche n°5, contenue dans mon livre de documents n° 2, à la page 22.

H0603-0097

Ce document est signé par le Chef de la Rédaction de la "Frankfurter Zeitung", qui s'appelle Dr WENDELIN HECHT et j'aimerais citer brièvement ce document.

"En vue d'une présentation auprès du Tribunal Militaire International à Nuremberg, je déclare par la présente et sous la foi du serment ce qui suit :

I°/ Il est vrai que l'accusé M. Hans FRITSCHE a contribué à ~~plu~~ protéger, pendant plusieurs années la "Frankfurter Zeitung" contre une interdiction, en ne faisant pas transmettre certains exemplaires de la "Frankfurter Zeitung" au Quartier Général du Führer.

2°/ A l'occasion de nombreuses attaques dirigées contre la "Frankfurter Zeitung" en raison de son attitude politique, l'accusé Hans FRITSCHE s'est employé à plusieurs reprises en faveur du maintien de l'activité de la "Frankfurter Zeitung". Le 6 Mars 1946. Signé : Dr WENDELIN HECHT.

Quelles étaient, excepté GOEBBELS, les personnalités influentes dans le Ministère de la Propagande ?

R.- Après le départ du Secrétaire d'Etat il n'y a eu qu'un seul homme dans le Ministère de la Propagande qui ait eu une influence véritable sur le Ministre, un seul avec qui le Dr GOEBBELS ait eu des rapports personnels, et c'était son futur Secrétaire d'Etat le Dr NAUMANN, qui, à ce moment-là, était son Attaché de Presse particulier.

Q.- FRITSCHE s'est-il adressé souvent à vous pour apprendre certains détails, parce que le Ministre n'informait pas l'accusé FRITSCHE ?

...

H0603-0098

R.- Très souvent même, car M. FRITSCHE savait que j'avais fréquemment des conversations particulières avec le Ministre et il se plaignait toujours d'être sans renseignements précis. Il me demandait si je ne pouvais pas, à l'occasion de telle ou telle affaire, lui donner l'opinion du Ministre, et j'ai pu l'aider dans la mesure où je pouvais lui procurer des invitations privées chez le Dr GOEBBELS à qui je parlais des difficultés contre lesquelles avait à lutter M. FRITSCHE.

Q.- GOEBBELS a-t-il pris sous son contrôle très sévère la radiodiffusion ?

R.- La radiodiffusion était, pendant la guerre, l'instrument de propagande le plus important qu'il y eut pour M. GOEBBELS. Aucun service n'a été pris sous un contrôle aussi sévère par lui que la radiodiffusion. Au cours des séances dirigées par lui, il a réglé les moindres détails, même du programme artistique.

Q.- Cela me suffit M. le témoin.

FRITSCHE était-il vraiment l'homme dirigeant de la radiodiffusion allemande qu'il avait l'air d'être ?

R.- Cela non plus n'étais pas le cas, l'homme dirigeant c'était le Dr GOEBBELS lui-même. D'ailleurs là aussi M. FRITSCHE était entre Charybde et Scylla, car il y avait une autre source qui était le Ministère des Affaires Etrangères, et qui présentait des exigences.

Q.- Est-ce que FRITSCHE paraissait être trop mou aux yeux de GOEBBELS, dans ses émissions radiodiffusées?

R.- Moi-même, et sur l'ordre du Ministre, j'ai dû adresser des remontrances à M. FRITSCHE, parce que ses allocutions étaient trop molles.

Q.- GOEBBELS a-t-il eu également l'occasion d'exprimer des louanges à son sujet, et s'il l'a fait, de quelle manière l'a-t-il fait ?

...

H0603 - 0099

R.- Lorsque le Ministre, ce qui arrivait souvent, louait M. FRITSCHE ...

LE PRESIDENT.- Je ne crois pas que cette question puisse nous intéresser, que GOEBBELS ait fait des louanges.

Q.- Une autre question alors. L'accusé FRITSCHE contredisait-il le Ministre ?

R.- M. FRITSCHE était un des seuls ou un des rares du Ministère de la Propagande qui contredisait le Ministre tant pendant les conférences que dans son appartement. Il était toujours calme et décidé, et souvent il obtenait un certain effet.

Q.- M. le Président, je me pe mets ici de me référer à un document mentionné à plusieurs reprises déjà ici. C'est l'affidavit de SCHARPING, qui est la pièce FRITSCHE n° 2, à la page 7 et 8 de mon Livre de Documents n°2. Je me permettrai de citer une seule phrase textuellement. Je cite :

"Dans ce que l'on appelle les conférences de Ministres, c'était exclusivement FRITSCHE qui contredisait GOEBBELS dans les questions politiques."

M. le Témoin, qui était responsable pour les fausses nouvelles ou les nouvelles exagérées dans la presse allemande au cours de la crise des Sudètes. ?

R.- C'était Alfred BERNDT qui était chef du service, c'était lui qui à ce moment-là, travaillait pendant les nuits entières, avec des cartes d'Etat-Major, des bottins, et qui fabriquait de fausses nouvelles concernant les Sudètes.

M. FRITSCHE a suivi cela avec souci. Il est venu chez moi une fois, et il m'a demandé :"Où allons-nous, est-ce que nous ne serons pas entraînés dans une guerre ? Si nous savions seulement ce que veulent ceux d'en haut, et si

...

H0603 - 0100

nous savions tout ce qu'il y a derrière ces affaires ?".

Q.- A propos, une autre question encore :

Est-ce que, par rapport aux actions militaires et politiques qui devaient être réalisées, le Ministre GOEBBELS a pris conseil au préalable avec l'accusé FRITSCHE ?

R.- Non seulement il n'a pas consulté FRITSCHE, mais il n'a consulté personne, le Ministre ne tenait jamais de semblables conseils.

Q.- FRITSCHE prétend n'avoir eu connaissance que beaucoup plus tard du rôle qu'avait joué GOEBBELS dans l'origine des excès anti-sémites de Novembre I938, et il en aurait eu connaissance à la suite d'une déclaration faite par GOEBBELS lui-même. Cela ne paraît pas très vraisemblable, parce que tout de même l'accusé FRITSCHE était un des collaborateurs les plus étroits de GOEBBELS. Pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet ?

R.- En I938, aucun de nous, dans le Ministère, ne savait que GOEBBELS était l'auteur de ces mesures. Cette nuit-là, le Dr GOEBBELS n'était pas à Berlin. Si mes souvenirs sont exacts il a vait été chez le Führer peu de temps avant, et il se trouvait encore en Allemagne du Sud.

La conversation à laquelle vous venez de faire allusion n'a eu lieu que pendant la guerre, au milieu de la guerre et cela à Lancke qui était une des résidences du Ministre, à l'occasion d'une réunion à laquelle participait M. FRITSCHE. A ce moment là quelqu'un a demandé au Ministre, quelles étaient les circonstances exactes qui accompagnaient ces excès de Novembre I938. A ce sujet, le Dr GOEBBELS déclara : la direction de l'économie nationale-socialiste était arrivée à la conviction qu'une élimination des Juifs de l'économie allemande ne pouvait pas être poursuivie.

...

H0603-0101

Q.- M. le témoin excusez-moi, mais cela suffit parce que nous en avons déjà entendu parler aujourd'hui.

Une autre question, est-ce FRISTCHE s'est encore entretenu avec vous plus tard, cela aurait été en Juin I940, au sujet de son attitude de principe à l'égard de la question juive.

R.- En Mai ou en Juin I944 dans l'appartement de M. FRITSCHE, je lui ai parlé et je lui ai dit que ce jour-là, le jour où ces excès ont eu lieu, il m'avait dit : "VON SCHIRMEISTER, est-ce qu'un honnête homme peut participer à de telles choses ?" et alors M. FRITSCHE m'a dit : "Vous savez que j'ai toujours été, il est vrai, un ennemi des Juifs, mais seulement dans ce sens, seulement dans le sens où une partie des Juifs l'étaient eux-mêmes." Il a nommé un journal juif, je crois que c'est le journal "S.V.".

Q.- Cela me suffit M. le Témoin. Comment alors peut-on expliquer les déclarations anti-sémites de FRITSCHE dans plusieurs de ses allocutions radiodiffusées.?

R.- Ces déclarations étaient ordonnées par le Ministre. Nous avions vu dans la presse britannique qu'en Grande-Bretagne une certaine tendance anti-sémite allait croissant,-par une loi, cela a d'ailleurs été arrêté dans la presse britannique -. Or, le Ministre voulait avoir un dénominateur commun vers lequel nous pourrions centrer notre propagande à l'étranger. Ce dénominateur commun était le Juif. Pour soutenir la propagande à l'étranger par l'intérieur, M. FRITSCHE reçut des instructions lui demandant de traiter ce problème pour l'intérieur du pays, dans quelques-unes de ses conférences.

LE PRESIDENT.- Combien de temps croyez-vous encore prendre pour terminer le cas de l'accusé FRITSCHE ?

...

H0603-0102

DR. FRITZ.- Je crois qu'il me faudra au maximum trois quarts d'heure M. le Président.

LE PRESIDENT.- Après cela, la Cour passera au cas de l'accusé BORMANN jusqu'à I3 heures demain.

(Le Tribunal s'ajourne jusqu'au Samedi 29 Juin I946 à I0 heures).